

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

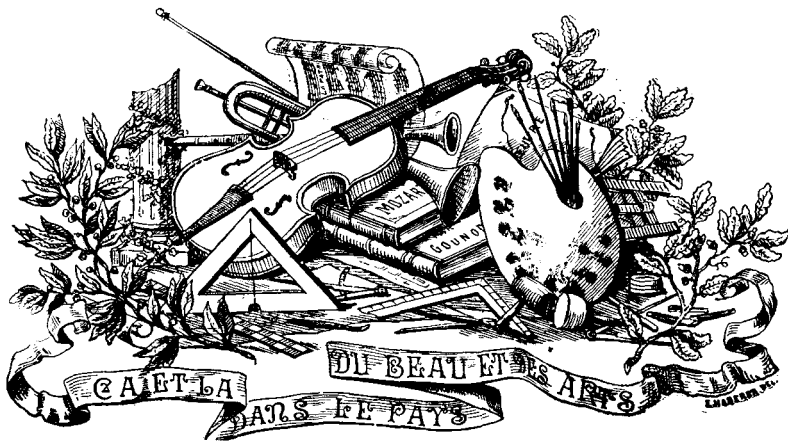
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.





LA VIERGE AUX ANGES

D'APRÈS A.-W. BOUGUEREAU.

L'HISTOIRE est muette sur les événements qui ont accompagné la fuite en Egypte. On ne sait ni combien de temps la sainte famille est demeurée en Egypte, ni en quelle ville elle a résidé, ni quels actes ont signalé le passage de l'Enfant-Dieu. La tradition elle-même n'a que des souvenirs trop confus pour être enregistrés. Mais en revanche, la poésie et la peinture se sont complu à chanter et à peindre ce voyage.

Nous empruntons à l'une et à l'autre deux scènes bien différentes et qui forment contraste, pour orner notre numéro de mai : une scène de paix et de repos, une scène d'agitation et de terreur.

La journée a été fatigante et pénible : il a fallu marcher sous un soleil ardent, à travers un désert aride. Enfin une oasis verdoyante est atteinte. Un chapiteau de colonne renversé offre un siège à la Vierge épuisée. Elle s'y assoit, tenant amoureusement

entre ses bras son cher enfant, et tous deux se sont endormis. Trois anges veillent sur leur sommeil, et les bercent des douces mélodies du ciel.

Dormez, Enfant chéri ! Dormez, Mère bien-aimée ! Puisse mon cœur, puisse ma vie entière être une eurythmie qui vous fasse oublier ce que vous avez souffert pendant ce dur voyage, par amour pour moi !

Cette *Vierge aux Anges* est une des plus délicieuses créations de M. Bouguereau.

* * *

Adolphe-William Bouguereau est né à La Rochelle, le 30 novembre 1825. Il commença ses premières études à Bordeaux et suivit, de 1843 à 1850, les cours de Picot. Second prix de Rome en 1848, il sortit grand prix en 1850, avec sa *Zénobie trouvée sur les bords de l'Araxe*. Il est maintenant membre de l'Institut et officier de la Légion d'honneur. Plusieurs des plus belles églises de Paris lui sont redevables de précieuses décorations.

Alphonse Leclair.



BÉATRICE

d'après H. Lauenstein

L'HERBE DE LA VIERGE

LÉGENDE

La *Vierge Marie* a servi de thème à nombre de légendes populaires empreintes d'une grâce charmante. Parmi ces légendes, nous en choisissons une bien délicate, bien tendre, bien connue dans les campagnes de France où la *sauge*, cette plante médicinale, est en honneur. Cette plante a reçu le nom populaire et charmant d'*herbe de la Vierge*, et voici la légende qui court à son sujet et que nous a si bien racontée M. Fulbert Dumonteil :

Les soldats d'Hérode cherchaient l'Enfant-Jésus pour le faire mourir.

Marie, plus morte que vive, fuit à travers les montagnes de la Judée, serrant son fils contre son cœur. Resté dans la plaine, saint Joseph s'en allait de maison en maison, implorant pour les fugitifs un abri que partout on lui refuse.

Tout à coup, Marie entend derrière elle un bruit de pas : ce sont les soldats, les farouches soldats d'Hérode qui la cherchent. Où se réfugier ? Comment soustraire l'enfant à la mort ?

Dans sa détresse et son désespoir, Marie s'adresse, suppliante, à tout ce qui l'entoure.



Apercevant une belle rose épanouie, elle lui dit :

“ Rose, belle rose, épanouis-toi plus encore ; ouvre tes feuilles embaunées et cache mon pauvre enfant que l'on veut tuer ! ”

La rose répond :

“ Passe ton chemin, car les soldats, en cherchant ton enfant, me terniraient, me froisseraient, m’effeuilleraient peut-être. Je ne puis rien pour toi. Mais voici un œillet, là-bas. Va lui demander un abri. Peut-être pourra-t-il te le donner.”

La Vierge y court.

“ Œillet, bel œillet, épanouis-toi, élargis tes feuilles odorantes pour cacher mon pauvre enfant que l’on veut tuer. Aie compassion de ma détresse et de mon désespoir. N’entends-tu pas les soldats qui s’avancent ? . . .

—Passe ton chemin, répond l’œillet. Je n’ai point le temps de t’écouter, car il faut que je fleurisse. Laisse-moi donc aux caresses de la brise et aux bourdonnements des abeilles. Je ne puis rien pour toi. Mais auprès du ruisseau qui murmure, j’aperçois un narcisse. Adresse-toi à lui ; peut-être va-t-il te trouver un refuge. ”

La Vierge arrive épuisée, éplorée, son enfant dans ses bras.

“ Narcisse, beau narcisse, élève encore ta tige, étends tes feuilles parfumées afin de cacher mon fils, mon pauvre fils, que l’on veut tuer. Écoute ma prière ! N’entends-tu pas s’approcher les soldats d’Hérode ? Ne vois-tu pas briller leurs armes, étinceler leurs casques ? ”

Le narcisse a répondu :

“ Passe ton chemin. Laisse-moi recevoir en paix les baisers du soleil et mirer dans les eaux ma tête de satin. Que m’importe ta détresse et ta douleur ? Je n’y puis rien. Mais, là-bàs, sur ce rocher aride, vit une sauge, emblème de pauvreté. Va lui demander asile” . . .



La Vierge s’y précipite.

“ Sauge, bonne petite saugette, épanouis-toi pour cacher mon enfant que l’on veut tuer. ”

Et la sauge aussitôt s'épanouit tellement, elle élargit si bien ses feuilles miraculeuses, que la mère et l'enfant peuvent s'y cacher.

Quand tout péril est passé, Marie sort de sa cachette et dit :

“ Bonne sauge, pauvre petite saugette, fleur des pauvres, je te bénis.”

Et cette bénédiction de la Vierge dota la sauge de vertus souveraines.

M. Fulbert Dumonteil.



SAINTE MARIE MADELEINE

d'après Ary Scheffer

LE CANADA EN FRANCE

VUES DU CHATEAU DE COLLIER

LE château de Collier, que représentent ces gravures, est aujourd'hui la propriété de M. Amable de Gélis, ancien maire de Muides, près Saint-Dié, département de Loir-et-Cher, arrondissement de Blois, canton de Bracieux, en France.

Ces vues sont reproduites de dessins à la plume calqués sur des photographies venues de France.



LE CHATEAU DE COLLIER.—Façade donnant sur la Loire.

Le château de Collier fut acheté du chevalier de Béla par le marquis Pierre Rigaud de Vaudreuil, dernier gouverneur de la Nouvelle-France, en 1776. L'acquéreur en prit possession le 13 avril 1776.

A la mort de l'ancien gouverneur-général (4 août 1778), le château de Collier devint la propriété de sa légataire universelle, Madame veuve d'Ailleboust (Françoise-Charlotte Alavoine, née aux Trois-Rivières, en Canada).

Le chevalier de Rigaud, frère du dernier gouverneur de la Nouvelle-France, mourut au château de Collier le 24 août 1779, "muni du sacrement de l'Extrême-Onction, n'ayant pu recevoir les autres faute de connaissance." Il avait été un intrépide homme de guerre, et s'était signalé surtout à Fort Henry et à Chouaguen. Comme son frère le dernier gouverneur de la Nouvelle-France, il était Canadien.



LE CHATEAU DE COLLIER.—Vue prise de la grille d'arrivée.

C'est grâce à l'aimable obligeance de mon ami Monsieur A.-E. Aubry, d'Angers, ancien professeur de droit à l'université Laval de Québec, et à la non moins aimable obligeance d'une vénérable religieuse de la communauté des Ursulines de Blois, parente de la famille de Gélis, que j'ai pu obtenir ces vues du château de Collier que j'offre aujourd'hui aux lecteurs de la REVUE CANADIENNE. Je prie mes honorés correspondants de la vieille France de me permettre de leur réitérer ici tous mes remerciements.

Ernest Gagnon.

Québec, 8 avril 1896.

L'ENFANT BLOND

C'ÉTAIT l'hiver, la neige avait couvert la terre ;
Le vent du nord hurlait comme un actif cratère,
Et le dernier écho de ses mugissements
Résonnait en soupirs dans les appartements.

Je ne parlerai point des vallons, des montagnes,
Ni de l'humble chaumière au fond de nos campagnes :
Paris, le grand Paris, si grand dans sa beauté,
Derrière ses rideaux cache la nudité.

Sur de la paille humide, une femme encor jeune,
Victime du travail, de l'angoisse et du jeûne,
S'éteignait lentement comme un faible flambeau.
Quelques instants encore, et la nuit du tombeau
Allait ensevelir dans ses plis la paupière
Qui jetait en tremblant sa dernière lumière.
Quelques instants encore, et d'un ton solennel,
Ses lèvres répondraient à leur Juge éternel,
Dont l'éternelle voix prononce la sentence
Qui réproûve le crime ou bénit l'innocence.

Nul être par pitié ne vient te secourir,
Et de faim et de froid, femme, tu vas mourir !
Le baiser d'un époux sur ta bouche glacée
Ne te répète : " Amour !" et nulle main, placée
Dans ta main, ne reçoit ton éternel adieu !
Tu pars les yeux mouillés ; tu t'envoles vers Dieu,
Triste, comme l'oiseau qui fuit à tire-d'aile
La main qui dénicha sa famille nouvelle !...

Debout près du grabat, était un enfant blond :
Sa mère **avec amour** le baisait sur le front.

Petit être innocent, aux attraits pleins de charmes,
En demandant du pain il savourait ses larmes.
Que la mère souffrait de voir souffrir l'enfant,
D'entendre cette voix qui déchire et qui fend
L'organe composé de fibres de tendresse !
Elle mourait deux fois : d'amour et de détresse.
L'enfant, à peine âgé de cinq ans, enlaçait
Sa mère dans ses bras et sur ses yeux plaçait
Mille tendres baisers activés par la fièvre.
La lèvre d'un enfant déplisse notre lèvre,
Et nous fait tressaillir de sainte volupté.
Oh ! que l'enfance est belle en sa simplicité !
Que son regard est pur et que sa voix est tendre !
Comme il est doux de voir ses petits bras se tendre
Vers les êtres chargés de veiller sur ses pas !
Hélas ! peut-on sourire à l'heure du trépas
Lorsqu'on laisse un enfant renié de son père ?
Les yeux roulent des pleurs ; l'âme se désespère ;
La nature se plaint en accents déchirants,
Et le cœur, transpercé de glaives dévorants,
Dans un suprême effort se meut dans la poitrine,
Jette un profond soupir et retombe en ruine !...

Mon fils, mon tendre fils, dit d'une faible voix
La mourante en pleurant, pour la dernière fois
Repose sur mon sein ; avant que le jour tombe
Tu n'auras plus de mère ; et demain une tombe
Me servira de couche ; adieu, mon fils, adieu ;
Que mon dernier baiser soit le baiser de Dieu !...
Et l'enfant sanglotait, et ses deux lèvres roses
Se posaient mille fois sur deux lèvres mi-closes ;
Et ses longs cheveux d'or retombaient sur le front
Qui dans le dévouement avait lavé l'affront.
Non, tu ne peux mourir, car, si nul ne me garde,
Que ferai-je, maman, seul dans cette mansarde ?
Dit l'enfant en sanglots, tu ne m'aimes donc plus ?
Le riche fait l'aumône à l'aveugle, au perclus ;
Ne donnerait-il rien à l'enfant qui l'implore
Pour soustraire au tombeau la maman qu'il adore ?
Bonne mère, un baiser au front de ton enfant.

L'ange essuya ses pleurs et sortit triomphant.

La neige à gros flocons tombait sur la chaussée,
 Et la meute des vents, de son antre chassée,
 Faisait vibrer dans l'air de funèbres accords
 Qui terrifiaient l'âme et raidissaient le corps.
 Que le temps des hivers est dur pour la mansarde !

L'enfant se met au coin d'une rue, et regarde
 S'il n'avance personne à qui prêtant la main,
 Il puisse demander quelque morceau de pain!
 —Monsieur, permettez-moi de porter la valise.
 —Trop faible, mon mignon, pour que je t'utilise.
 —Madame, voulez-vous confier cet objet
 A mes petites mains durant votre trajet ?
 —Non, tu le casserais...

Et, la paupière humide,
 Les doigts rouges de froid, tremblant, le teint livide,
 Jusqu'au déclin du jour l'enfant offrit ses soins
 Sans que la charité pourvût à ses besoins.
 Que son cœur était gros de douleur et d'alarmes !
 N'avoir que des baisers, des sanglots et des larmes
 Pour celle que la faim conduisait au tombeau,
 Pour celle qui veilla sur son humble berceau !...
 Vie humaine, qu'es-tu ?... tes dehors sont un leurre ;
 Tu ris d'un air narquois de l'affligé qui pleure,
 Et de ton glaive d'or tu transperces son flanc
 Pour assouvir l'orgueil de piétiner son sang.
 Tu ne mérites point l'affection de l'homme,
 Non, je ne t'aime plus, car tes biens je les nomme
 Des sources, des ruisseaux aux flots empoisonnés
 Où s'abreuvent les cœurs aussitôt qu'ils sont nés.
 Je veux un autre ciel, je veux une autre terre
 Où jamais ne s'entend la voix de la misère ;
 Où mon cœur en repos goûtera les plaisirs
 Qui répondront sans fin aux infinis désirs !...

Le mignon, caressant sa blonde chevelure,
 Se dit : Je peux la vendre ! Un salon de coiffure
 A quelques pas de lui donnerait de l'argent
 Pour soulager un peu les maux de l'indigent.
 Il entre, et, d'une voix qu'empreignait la prière,
 Il dit : “ Ayez pitié de ma mourante mère ;

“ Elle s'éteint de froid, de faim et de douleurs ;
 “ Achetez mes cheveux pour arrêter mes pleurs,
 “ Achetez-les pour rendre à ma mère la vie ;
 “ De grâce, achetez-les, la pitié vous convie
 “ A secourir le pauvre en ces jours rigoureux ;
 “ Avec un sou le riche a fait bien des heureux ;
 “ Coupez ces boucles d'or, seul bien dont je dispose
 “ Pour acheter du pain !...” Hélas ! le coiffeur n'ose
 De cet agneau si tendre, en la rude saison,
 Retrancher fil par fil la soyeuse toison,
 Car il est père aussi... L'enfant voit qu'il hésite :
 “ Je ne crains point le froid, dit-il, coupez-les vite ;
 Si je meurs en sauvant ma mère du tombeau,
 Je dirai que ce jour est mon jour le plus beau ! ”

Le coiffeur fit son œuvre, et remit en échange
 Un brillant louis d'or qui fit sourire l'ange.

Le voile gris foncé qui planait sur les yeux,
 De la voûte d'azur cachait les mille feux.
 Dans l'air vibraient encor les cris de la tempête ;
 Et l'enfant, gai d'espoir, les deux mains sur la tête,
 Courut à pas pressés chercher un médecin.

Il ne rentra que tard, mais il avait du pain !...

“ Voici de l'or, ” dit-il, et, penché sur la couche,
 Il embrassa trois fois sa mère sur la bouche.
 — Qui donc t'aura donné, cher mignon, ce trésor ?
 — J'ai vendu mes cheveux pour t'apporter de l'or,
 “ Pour t'acheter du pain, pour que tu puisses vivre !
 “ Un médecin m'a dit : “ Bientôt je vais te suivre ;
 “ Vole vers ta maman, il fait froid ; sans retard
 “ Je lui prodiguerai les ressources de l'art.”

La moribonde émue essuya sa paupière.
 Se voyant arrivée à son heure dernière,
 Elle étendit ses mains sur le front de l'enfant
 Et trois fois prononça d'un accent triomphant :
 “ Adieu, mon fils, adieu ! que le Ciel récompense
 “ Ta grande piété, ta foi, ton innocence ! ”

Elle colla sa bouche aux lèvres de son fils,
 Et, clouant son regard aux pieds du crucifix,
 Elle rendit son âme à Dieu...

La neuvième heure

Sonnait ; le médecin entra dans la demeure
 Où l'enfant en sanglots appelait pour cent fois
 Celle sur qui la Mort avait empreint ses doigts.
 " Console-toi, mignon, dit l'homme charitable.
 " Je veux que désormais tu partages ma table ;
 " Je veux que dès ce jour tu trouves sur mon sein
 " Le baiser qui se doit au petit orphelin.

.....

L'enfant cueillit la fleur de la reconnaissance
 Pour celui dont la main veilla sur son enfance,
 Et qui, du dévouement se faisant un devoir,
 En mourant lui légua ses biens et son savoir.

2 janvier 1896.

R. Del Mar



AU PAYS DES RÊVES
 d'après Joseph Coomans

LE MINISTÈRE ECCLESIASTIQUE DANS LES PREMIERS SIÈCLES

(Suite)

V. STATIONS ET TITRES.

Deux institutions portèrent, dès l'origine, l'action du presbytère à toutes les parties de la cité : nous voulons parler des *stations* et des *titres*.

On sait que dans les grandes cités il y eut, dès les premiers temps, un grand nombre d'oratoires où les fidèles se rendaient pour la prière. On sait que l'évêque et son presbytère se transportaient tour à tour dans ces oratoires divers pour y faire les fonctions sacrées. Cette réunion du peuple et du clergé dans une église déterminée s'appelait *station*. Le Missel romain garde encore précieusement l'indication des anciennes stations de la ville éternelle aux jours de solennité publique.

Grâce aux stations, un petit nombre de ministres sacrés pouvaient desservir, si l'on peut ainsi parler, un grand nombre d'églises différentes ; ils suffisaient à offrir le divin sacrifice et à faire entendre les saintes psalmodies dans tous les quartiers d'une grande ville ; ils portaient à tout le peuple fidèle de la plus vaste cité, l'action si puissante de l'évêque opérant sur tout son clergé. Le presbytère demeurait unique, et cependant son ministère était multiplié et s'étendait à tous les points de la cité.

Une autre institution eut pour effet d'appliquer les divers membres du presbytère aux quartiers différents de la ville : ce fut l'établissement des *titres*.

De bonne heure il y eut, dans les grandes cités, un certain nombre de lieux consacrés à la prière et à chacun desquels un ou plusieurs prêtres furent spécialement attachés. Ces lieux étaient ce qu'on appelait les *titres* ; ceux qui y étaient attachés se nommaient *titulaires*, et plus tard, *cardinaux prêtres*.

Saint Clet, au témoignage du *Liber Pontificalis*, ordonna, d'après les prescriptions mêmes de saint Pierre, 25 prêtres dans Rome : 25 *presbyteros ordinavit*. Saint Evariste, quatrième successeur de saint Pierre, lit-on dans le même livre, attacha les 25 prêtres à 25 titres différents : *hic titulos in urbe Roma divisit presbyteris* (1). Les titres furent plusieurs fois réorganisés, surtout à la suite des plus violentes persécutions. Ainsi, ce sont les termes du *Liber Pontificalis*, saint Denis "répartit les églises et les cimetières entre les prêtres et délimita les régions" (2). Saint Marce- "établit dans Rome 25 titres avec 25 régions dépendantes pour le baptême et la pénitence du grand nombre de ceux qui se convertissaient du paganisme et pour la sépulture des martyrs (3)."

Les titres étaient des lieux de prière situés à l'intérieur même des maisons des chrétiens. Ainsi saint Pie Ier parle dans ses lettres de deux titres fondés, un dans la maison d'*Euprepia*, et l'autre dans celle du prêtre *Pasteur*, qui tous deux avaient donné leurs biens à l'Église.

Le *Liber Pontificalis* parle de la maison de Lucène érigée en titre par le pape saint Marcel délivré de prison (4). On le voit, les titres étaient des maisons consacrées au culte divin, dans lesquelles les chrétiens se réunissaient pour les assemblées liturgiques (5)."

Mais en même temps c'étaient des maisons d'habitation. Les titres des premiers siècles, en effet, ne sauraient point se représenter comme les églises actuelles, bâtiments ordinairement isolés, mais bien comme des chapelles dans un hôtel ou un château. Nous le savons par d'innombrables témoignages de l'antiquité ecclésiastique, la maison des clercs et même les hôpitaux de l'église formaient un seul bâtiment avec la maison de Dieu. Ainsi l'historien dit indifféremment, en parlant de l'hérétique Paul de

(1) *Liber Pontif.* LABBE, t. I, 532.

(2) *Hic presbyteris ecclesias divisit et cœmeteria, parochiasque et diœceses constituit.* LABBE, t. I, 826.

(3) *Hic 25 titulos in urbe Roma constituit, quasi diœceses, propter baptismum et penitentiam multorum qui convertebantur ex paganis et propter sepulturas martyrum.* LABBE, t. I, 946.

(4) *Quæ et domum suam nomine tituli beati Marcelli dedicant, ubi die noctuque hymnis et orationibus D. J. C. confitebantur.* LABBE, t. I, 946.

(5) *Domos divino cultui mancipatas, in quibus christiani synaxes agere consueverant.* BAR. an. 112, n. 4.

Samosate, qu'il fut chassé par le rescrit de l'empereur Aurélien de "la demeure épiscopale," de "l'église" et "de la maison de l'église." Tant que la vie commune subsista au sein du clergé, la demeure des clercs, on le conçoit, dut être et fut attenante à l'église.

Mais quelles fonctions les prêtres attachés aux titres étaient-ils appelés à y remplir ? Dans les premiers temps, la célébration de la liturgie eucharistique avait ordinairement lieu dans une seule église ou un seul titre, par l'évêque et les prêtres qui y concélébraient. L'administration solennelle du baptême dans la nuit de Pâques et dans celle de la Pentecôte, ainsi que la réconciliation solennelle des pénitents, se faisaient aussi dans un seul lieu. Suivant de graves auteurs, les fonctions des titulaires se bornaient à donner l'instruction religieuse au peuple de leur circonscription et à informer l'évêque de ce qui s'y passait d'important. "Lorsque le bibliothécaire Anastase, concluent ces auteurs, dit que Marcellus, au commencement du IV^e siècle, établit 25 titres dans Rome pour le baptême et la pénitence, cela doit s'entendre seulement de l'instruction préparatoire à ces sacrements (1)." On peut remarquer peut être, à l'appui de cette interprétation, que le *Liber Pontificalis* dit que les titres furent établis "pour le baptême de ceux qui se convertissaient alors en grand nombre." Or le baptême des adultes se conférait en un seul lieu ; ce que les adultes allaient recevoir dans des titres différents ne pouvait donc être que l'instruction donnée dans les catéchismes.

Il nous semble cependant que les prêtres titulaires n'avaient pas seulement la charge de préparer les catéchumènes à la réception du baptême et les fidèles à celle de la pénitence. Nous croyons qu'ils conféraient encore le baptême aux enfants ou aux adultes qui étaient en danger de mort, qu'ils conféraient le sacrement de pénitence aux pécheurs ordinaires, et même qu'ils donnaient l'absolution aux pénitents publics qui se trouvaient en danger de mort. Il est naturel de penser aussi que les prêtres visitaient les malades de leur région et pourvoyaient à l'administration des derniers sacrements. Enfin il est vraisemblable que la liturgie psalmodique se faisait souvent dans les titres. Le *Liber Pontificalis* dit, après avoir mentionné l'érection du titre de saint Marcel, que là les clercs de l'Église romaine "louaient Notre-Seigneur Jésus-Christ par des

(1) MARTIGNY, *Dict. des antiq. chrét.*, art. *Curés*.

hymnes et des prières le jour et la nuit (1).” On a recueilli dans les catacombes un certain nombre d’inscriptions relatives à des lecteurs ou à des acolytes et mentionnant le titre auquel ils étaient attachés : puisqu’il y avait déjà des lecteurs et des acolytes dans les divers titres, il est naturel d’admettre que la prière publique y était célébrée.

En tout cas, tous conviennent que si l’établissement des titres a préparé l’institution paroissiale, il en différerait profondément. Les prêtres étaient attachés aux titres pour quelques fonctions secondaires seulement ; dans l’offrande du sacrifice et dans toutes les grandes cérémonies, ils entouraient l’évêque sur son siège. Le presbytère demeurerait uni pour les grandes actions du service de Dieu et même dans les principales fonctions du service des fidèles. Attachés à des titres différents, les clercs pouvaient continuer de pratiquer ensemble la vie commune, comme aujourd’hui les Dominicains ou les Jésuites qui vont confesser ou prêcher dans les différentes églises d’une même ville.

Mais dès le IV^e siècle, à cause de la multiplication du peuple fidèle, l’usage s’introduisit de distribuer la sainte Eucharistie dans les titres. Le *Liber Pontificalis* rapporte que le pape Melchiade prescrivit “ d’envoyer dans les diverses églises des hosties consacrées par l’évêque, ce qui est appelé ferment (2).” “ Quant au ferment que nous envoyons dans les titres le dimanche, écrit saint Innocent I^{er} dans une décrétale célèbre, vous auriez pu vous dispenser de nous consulter, puisque toutes vos églises sont situées à l’intérieur de la ville. Les prêtres de ces églises, ne pouvant en ce jour s’assembler avec nous à cause du peuple qui leur est confié, recevront le ferment fait par nous, que nous leur envoyons par des acolytes, afin qu’il ne se croient point séparés de notre communion surtout en ce jour (3).” Certains auteurs ont pensé que le ferment

(1) Ubi diu noctuque hymnis et orationibus D. J. C. confitebantur. LABBE, t. I, 946.

(2) Hic fecit ut oblationes consecratæ per ecclesias ex consecratu episcopi dirigerentur, quod declaratur fermentum. *Liber Pontif.* LABBE, t. I, 1394.—Hic constituit ut nullus presbyter missas celebraret per omnem hebdomadam nisi consecratum episcopi loci designati susciperet declaratum, quod nominatur fermentum. *Liber Pont.* LABBE, t. II, 1016.

(3) De fermento vero quod die dominica per titulos mittimus, superflue nos consulere voluisti, cum omnes Ecclesiæ nostræ intra civitatem sint constitutæ. Quorum presbyteri, quum die ipsa propter plebem sibi creditam nobiscum convenire non possunt, idcirco fermentum a nobis confertum per acolythas accipiant, ut se a nostra communione, maxime illa die, non judicent separatos. *Epist. XXV ad Descend. Patr. lat.*, t. 88, p. 645.

dont il est question dans ces anciens textes était la sainte Eucharistie elle-même, que l'évêque de Rome envoyait aux prêtres pour être distribuée dans les titres. D'autres croient avec plus de raison que la sainte Eucharistie était envoyée non pour être distribuée aux fidèles, mais seulement pour être mêlée, en signe de communion avec les espèces que les prêtres des titres consacraient dans leurs églises. Selon la première opinion, le pain eucharistique était distribué dans les titres, mais le sacrifice n'y était pas encore offert ; d'après la seconde, non seulement l'Eucharistie était distribuée dans les titres, mais elle y était consacrée. Dans l'une et dans l'autre, les fidèles, au IV^e siècle, se rendaient dans les titres pour recevoir le sacrement d'Eucharistie (1).

Les titres s'établirent dans les grandes cités épiscopales comme à Rome. Au IV^e siècle il y avait en Orient des églises distinctes de la cathédrale, avec des prêtres ou des diacres propres (2). L'ins-truction pour la pénitence était confiée aux prêtres cardinaux (3). L'évêque leur délégua le pouvoir de signifier aux fidèles de leur titre la pénitence à laquelle il les condamnait ou les excommunica-tions dont il les frappait (4).

A Alexandrie cependant, jusqu'au milieu du Ve siècle, l'oblation du sacrifice eucharistique était restreinte le dimanche et les fêtes à une seule église ; bien plus elle s'accomplissait une seule fois. Saint Léon blâme cet usage dans une lettre au patriarche d'Alexandrie ; car, dit-il, il en résulte qu'un grand nombre de fidèles sont privés des grâces de l'adorable sacrifice. Le grand pape prescrit que l'oblation soit réitérée lorsque l'église est trop étroite pour recevoir toute la multitude du peuple, ou même dans le cas où elle serait

(1) Quelques auteurs ont vu dans ce *fermentum*, non des hosties consacrées, mais de simples *eulogies*, c'est-à-dire du pain bénit. Ils invoquent en faveur de cette interprétation le mot même de *fermentum*, qui désigne selon eux du pain fermenté, distinct par conséquent du pain eucharistique, qui à Rome était azyme. Mais on sait que dans l'antiquité Jésus-Christ était appelé *fermentum* : "Eos qui prodigiose, non ex Dei Genitrice virgine esse nostrum fermentum credunt, destruxit. (CONC. CHALCED.) *Epist. episc. Phœn.* ; LABBE, t. IV, 920. Jésus-Christ lui-même s'était comparé à un ferment. Cette interprétation est d'ailleurs en opposition avec la parole du pape Innocent I^{er}.

(2) *Epist. S. Athan. ad solit.*

(3) CHRYS. apud THOMASSIN *V. et N. Eccl. discipl.*, t. II, p. 3.

(4) CONC. ANTIOCH., c. 6, et BALSAM. in hunc canonem.

assez grande, quand une partie considérable des fidèles n'ont pas assisté au premier sacrifice et peuvent assister à un second (1).

VI. ÉGLISES MOINDRES OU PAROISSES.

Y a-t-il eu, dans les premiers siècles, des églises qui n'avaient pas d'évêque propre, c'est-à-dire, dans le sens moderne du mot, des paroisses proprement dites ?

Thomassin (2) et un fort grand nombre d'auteurs ont avancé que dans les premiers siècles il n'y avait que des églises épiscopales : les campagnes qui avoisinaient les villes, ont-ils dit, ou n'étaient pas encore converties ou formaient la banlieue des cités épiscopales, quelle qu'en fût d'ailleurs l'étendue.

Cette opinion est très commune à notre époque.

Au XIX^e siècle, beaucoup d'écrivains se sont rangés à ce sentiment par esprit d'opposition aux jansénistes. En effet, une des erreurs de ces sectaires a été de prétendre que le ministère des soixante-douze disciples a été institué par Jésus-Christ comme un ministère ordinaire et permanent dans l'Église, absolument comme celui des douze apôtres. D'où ils concluaient que, de même que les évêques avaient succédé de droit divin aux apôtres, ainsi les curés étaient de droit divin les successeurs véritables et proprement dits des soixante-douze disciples. Or, évidemment, si pendant quatre ou cinq siècles, ou même huit ou neuf, il n'y a pas eu de curés dans l'Église, il est impossible que cet office ait été institué par Jésus-Christ lui-même dans la personne des soixante-douze disciples, comme la charge épiscopale dans la personne des apôtres. La conclusion est rigoureuse.

Nous rejetons l'erreur des jansénistes sur l'institution divine des curés. Mais néanmoins nous pensons que dès les premiers siècles il y a eu non seulement des églises épiscopales, mais aussi des églises moindres rattachées aux premières (3).

(1) *Illud volumus custodiri ut cum solemnior festivitas conventum populi numerosioris indixerit, et eo fidelium multitudo convenerit, quam recipere basilica simul una non possit, sacrificiū oblatio indubitanter iteretur. Epist. IX, 2 ; Patr. lat., t. LIV, 626-7.*

(2) *Dioc. Eocl.*, 1^{ère} Part., liv. 11., c. XXI.

(3) Voir D. GRÉA, *l'Église et sa divine constitution*, pp. 343-349.

Aujourd'hui, pour une cité épiscopale, il se trouve 200, 300, 1000, 1,500 églises paroissiales. Dans le monde entier, là même où les sièges épiscopaux sont le plus multipliés, comme au sein des Etats de l'Eglise, le nombre des paroisses surpasse considérablement celui des cités épiscopales. Est-il vraisemblable que ce qui est si répandu maintenant ait été inconnu dans la haute antiquité ? Est-il croyable que pendant cinq siècles il n'y ait eu nulle part les traces d'une institution qui a eu plus tard un si grand développement ?

Nous admettons sans peine que les sièges épiscopaux étaient relativement plus nombreux dans l'antiquité que maintenant. Néanmoins, dans la plupart des pays, les cités épiscopales étaient entourées de vastes territoires où se rencontraient non seulement des habitants disséminés, mais des villages et des bourgs.

Il y avait en Asie, même au IV^e siècle, des diocèses aussi étendus que le sont aujourd'hui ceux de la France. Dira-t-on que les évêques, occupés de la conversion des habitants de leur ville épiscopale, laissaient l'idolâtrie régner dans les territoires suburbains, dans les bourgs et les villes voisines ? Ou prétendra-t-on qu'ils n'envoyaient pas de prêtres à ces convertis des campagnes ou des bourgs voisins, et que ceux-ci étaient toujours dans la nécessité de venir à la ville épiscopale pour entendre la parole de Dieu et assister à la liturgie ? L'une et l'autre de ces suppositions sont également inadmissibles.

On sait qu'à Rome, dès le temps de saint Pierre, de grandes familles patriciennes embrassèrent la foi. Ces familles possédaient de riches villas, ayant des centaines d'esclaves. Il est vraisemblable que la conversion des esclaves suivit de près celle des maîtres. Or croira-t-on que les apôtres n'ont pas établi à la campagne, dans ces villas mêmes, des prêtres et des diacres chargés de paître cette portion si intéressante du troupeau de Jésus-Christ ? On ne saurait admettre, en effet, qu'ils ont ordinairement placé des évêques dans des villas ; d'autre part, il est plus difficile encore de prétendre qu'ils ont laissé ces déshérités des biens de la terre sans pasteurs, sans autel, sans sacrifice, dans la nécessité d'aller à la ville pour entendre la parole de Dieu et recevoir le corps et le sang du Rédempteur, alors que la communion fréquente était dans les habitudes des fidèles.

Tertullien adresse aux empereurs, dans son apologie de la religion chrétienne, une parole demeurée célèbre : " Nous sommes

d'hier et nous remplissons tout ce qui est à vous, les villes, les îles, les forteresses, les municipales, les conseils, jusqu'aux camps eux-mêmes (1)." Auparavant déjà, Pline le Jeune rendait le même témoignage : "Ceux qui sont impliqués dans la superstition chrétienne, écrivait-il à Trajan, forment une multitude de tout âge, de tout sexe, de toute classe ; ce ne sont pas les cités seulement qui ont été envahies par la contagion, mais les bourgs eux-mêmes et les campagnes ; les temples des dieux se trouvent presque déserts et les sacrifices interrompus depuis longtemps (2)." Nous croyons pouvoir conclure de ces témoignages que dans les premiers siècles les chrétiens étaient nombreux non seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes. Dès lors, peut-on admettre que les apôtres et leurs disciples aient laissé aux évêques futurs le soin de pourvoir d'églises et de prêtres les fidèles qui habitaient loin des villes ? "Il n'y a aucun peuple, barbare ou civilisé, quel que soit le nom qu'il porte, même habitant sur des chars et sans maison, dit saint Justin, au sein duquel ne se fassent des prières et l'action de grâces au Père et créateur de toutes choses par le nom de Jésus Christ crucifié (3)." Ces paroles seraient exagérées et la prophétie de Malachie n'aurait pas eu dans les premiers siècles son plein accomplissement, si le sacrifice eucharistique avait été offert seulement dans les villes.

Au commencement de la persécution de Dioclétien, il y avait à Rome, selon le témoignage de saint Optat, quarante églises. Cependant les titres urbains proprement dits étaient au nombre de 25 ; les autres églises étaient des églises suburbaines, bâties dans les cimetières, qui, d'après M. de Rossi, étaient au nombre de 21 (4). Or si des prêtres particuliers étaient attachés aux églises des cata-

(1) *Vestra omnia implemus, urbes, insulas, castella, municipia, castra ipsa. Apol., 37 ; Patr. lat., t. I, 462-3.*

(2) *Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam vocantur in periculum et vocabuntur; neque enim civitates tantum, sed vicus etiam atque agros superstitionis istius contagio paragrata est. L. X, *epi t.* xcvii.*

(3) *Nullum est genus hominum, sive barbarorum, sive græcorum, sive etiam aliorum omnium, quocumque appellentur nomine, sive in plaustris degentium vel domo carentium, inter quos non fiant preces et gratiarum actiones Patri et Creatori omnium per nomen Jesu Christi crucifixi. Dial. 117 ; Patr. gr., t. VI, 748:9.*

(4) *Rom. sotl., t. I, p. 205.*

combes, pouvait-on laisser sans prêtres les églises des bourgs voisins, des campagnes environnantes ? D'abord députés temporairement du presbytère de la ville, ces prêtres durent se fixer peu à peu au sein des groupes chrétiens qu'ils desservaient, à mesure que ces groupes prenaient plus d'importance. La nature même des choses aussi bien que la pratique constante de l'Eglise dans tous les siècles et dans tous les pays donne, croyons-nous, à cette conjecture la valeur d'une démonstration rigoureuse.

A ces arguments généraux joignons quelques témoignages particuliers.

S. Cyprien distingue les clercs de la cité des autres clercs du diocèse (1). Saint Denys d'Alexandrie condamne le schismatique Nepos "après avoir convoqué les prêtres et les docteurs qui instruisent les fidèles dans chaque bourgade : *convocatis presbyteris et doctoribus qui per singulos vicos fratribus prædicabant*. Ainsi, selon saint Cyprien, il y avait des clercs en dehors de la cité épiscopale ; d'après saint Denys, il y avait dans les campagnes des prêtres chargés d'instruire les fidèles.

Le concile d'Elvire (2) et celui de Néocésarée (3) règlent les attributions des prêtres et des diacres qui desservent les églises de la campagne.

Le 33^e canon des apôtres distingua la cité épiscopale des villages qui en dépendent, *pagos qui ei subsunt* (4). Le 34^e défend à l'évêque de faire des ordinations dans les villes ou les villages qui ne lui sont pas soumis (5). Evidemment, nul ne serait tenté de faire des ordinations dans les villages, dans les villes mêmes qui n'ont pas d'évêques, s'il ne s'y trouvait pas des églises, avec des ministres propres.

Les constitutions apostoliques représentent l'évêque comme "le pasteur établi à la tête des églises de tout le diocèse (6)."

(1) *Epist. XL ; Patr. lat., t. IV, 334.*

(2) *Can. LXXVII ; LABBE, t. I, 978.*

(3) *Can. XIII ; LABBE, t. I, 1483.*

(4) *LABBE, t. I, 31. Alias, can. XXXV ; LABBE, t. I, 50.*

(5) *Episcopus non audeat ordinationes facere in urbibus et pagis ei non subjectis. LABBE, t. I, 31. Al. can. XXXVI ; LABBE, t. I, 51.*

(6) *Oportet eum qui pastor est et episcopus in ecclesiis totius parœciæ constitutus, alienum esse crimine. Lib. II, c. I ; LAR., t. I, 223.*

Le concile de Laodicée ne permet point d'établir des évêques " dans les villages et la campagne, mais seulement des visiteurs : " *non oportet in villulis vel agris episcopos constitui, sed visitatores* (1). " Il ne faut point, dit le concile de Sardique, établir un évêque dans un bourg ou une petite ville auxquels un prêtre suffit (2)." Le IIe et le IIIe concile de Carthage ont les mêmes interdictions (3). Un autre concile d'Afrique décide que les églises jusqu'alors sans évêque ne pourront en avoir que par un décret du concile plénier et du primat de la province (4).

" Entre tous les décrets des canons, dit saint Léon, nous voulons qu'on observe inviolablement de ne point ordonner d'évêque dans les lieux quelconques, dans les premiers bourgs venus et là où il n'y en avait pas auparavant ; car pour les églises moindres et leurs assemblées, les simples prêtres suffisent (5). La pratique contraire, ajoute-t-il, est condamnée " par les décrets divinement inspirés auprès des Saints-Pères."

Le concile de Nicée prescrit de conserver aux cleres novatiens qui rentrent dans l'Eglise, le rang qu'ils avaient dans leur secte, soit qu'ils aient été ordonnés dans les campagnes, *in vicis*, soit qu'ils l'aient été dans les cités, *in urbibus* (6).

Le concile d'Antioche défend aux prêtres " qui sont dans les campagnes," *qui sunt in pagis*, de donner des lettres canoniques (7),

(1) Can. LVII.

(2) Non licere autem simpliciter episcopum constituere in aliquo pago vel parva urbe, cui vel unus presbyter sufficit. Can. VI ; LABE, t. II, 631.

(3) Ut dioceses, quæ nunquam episcopos acceperunt, non habeant. CARTH. II, c. v ; LABBE, t. II, 1160. Non debere rectorem accipere eam plebem, quæ in diocesi semper subjacuit, nec unquam proprium episcopum habuit. CARTH. III, c. XLII ; LABBE, t. II, 1174.

(4) Ut plebes, quæ numquam habuerunt proprios episcopos, nisi ex concilio plenario uniuscujusque provincie et primatis atque consensu ejus minime accipiant. Conc. Afric. c. LXV ; LABBE, t. II, 1661. It. Collect. can. Eccl. Afric. c. XCVIII ; LABBE, t. II, 1116.

(5) Cum ubi minores sunt plebes minoresque conventus, presbyterorum cura sufficiat. Saint Léon ajoute : " Episcopalia autem gubernacula non nisi majoribus populis et frequentioribus civitatibus oporteat presidere ; ne quod sanctorum Patrum divinitus inspirata decreta veterunt, viculis et possessionibus, vel obscuris et solitariis municipis tribuatur sacerdotale fastigium, et honor cui debent excellentiora committi, ipsa sui numerositate vilescat. *Epist. XII, ad episc. Afric.*, 10 ; *Patr. lat.*, t. LIV, 654.

(6) Can. VIII ; LABBE, t. II, 34.

(7) Can. VIII ; LABBE, t. II, 563.

à l'évêque de rien entreprendre " en dehors de son diocèse et des régions qui lui sont soumises," car il appartient à chaque évêque d'avoir la charge de la contrée " soumise à sa cité épiscopale (1)." .

Le concile de Cologne, tenu en 346 et dans lequel Euphrates fut déposé de ce siège, entendit contre cet évêque les clercs de Cologne et " les frères établis dans les châteaux et les bourgs environnants (2)." .

Nous pourrions citer beaucoup d'autres canons de conciles, spécialement des canons publiés en Afrique, où les sièges épiscopaux tout le monde le sait, étaient multipliés (3).

Saint Jean Chrysostôme a employé les plus pressantes exhortations pour engager les riches à ne pas laisser leurs villas sans églises : il veut au moins que plusieurs riches se concertent ensemble pour bâtir une église en commun au milieu de leurs terres (4). Qui dira que le grand docteur est l'auteur d'une innovation ?

Possidius parle des visites " très fréquentes " que faisait saint Augustin " pour instruire et exhorter les peuples catholiques (5)." . Le saint parle lui-même, dans une de ses lettres, de la visite qu'il faisait " des églises dont il avait la charge (6)." . Saint Jérôme représente comme " une ancienne coutume de l'Eglise " l'usage qu'ont les évêques de se rendre dans " les moindres villes pour y confirmer les fidèles baptisés par les prêtres et les diacres." Il parle de chré-

(1) *Sola quæ ad uniuscujusque parochiam conferunt, et regiones quæ ei subsunt: ...totius regionis curam gerere, quæ suæ urbi subest.* Can. IX ; LAB., t. II, 566.

(2) LAB., t. II, 616.

(3) *Collectio can. Eccl. Afr.*, can. 99, 118, 119, 120, 121 ; LAB., t. II, 1116-1123 ; CONC. AFRIC., c. 66 ; LAB., t. II, 1661 — AFRIC., c. 86, 87, 88 ; LAB., t. II, 1665 et seq. — MILEVIT. II, c. 21, 24, 25 ; LAB., t. II, 1542-1543. — CARTH. III, c. 5 ; LAB., t. II, 1224. — CARTH. IV, c. 36 ; LAB., t. II, 1203. — COLET. I, c. 5 ; LAB., t. II, 1224. — CARTH. VI, (419), c. 6 ; LAB., t. II, 1521.

(4) *Oro ac supplico et gratiam peto, sino et legem pono, ut nemo villam habeat ecclesia non instructam..... Educa magistrum, educa diaconum et sacerdotalem ordinem....* In *Act. homil.* XVIII ; *Patr. gr.*, t. LX, 147. Il ne faut pas oublier que les villas étaient souvent de véritables villages, abritant un grand nombre de familles d'esclaves et de colons.

(5) *Dum forte iret rogatus ad visitandas instruendasque et exhortandas catholicas plebes, quod ipse frequentissime faciebat.* In *vit. ejus*, c. XII ; *Patr. lat.*, t. XXXII, 43.

(6) *Quoniam visitandarum ecclesiarum ad meam pertinentium curam necessitate profectus sum.* *Epist.* LVI, 1 ; *Patr. lat.*, t. XXXIII, 223.

tiens baptisés dans les campagnes par les prêtres et les diacres, et morts " avant d'être visités par l'évêque (1)." Théodoret atteste que Cyrus, dans la Comagène, ne comptait pas moins de 800 paroisses dépendantes (2).

Mais pourquoi multiplier les témoignages ? Ceux qui précèdent nous permettent de conclure qu'au IV^e siècle il y avait un très grand nombre d'églises sans évêque propre, dans tous les pays chrétiens, en Orient comme en Occident. Personne néanmoins ne s'en étonne, personne ne parle d'innovation, personne n'a la pensée de demander que chaque église ait son évêque particulier. N'est-il pas dès lors manifeste que les églises sans évêque propre existaient depuis longtemps ou plutôt depuis la conversion des premiers bourgs et des premiers villages, c'est-à-dire, depuis l'origine.

" On a objecté, remarque un théologien déjà cité, qui de nos jours a admirablement écrit sur les antiques institutions de l'Eglise, que les anciens témoignages sont tirés d'auteurs du troisième siècle ; mais tout le monde sait combien les monuments du second siècle, qui touche à l'époque apostolique, sont courts et peu nombreux, et il suffit qu'une discipline soit couramment regardée au troisième siècle comme admise partout et de temps immémorial, pour que ce témoignage revête toute l'autorité de l'âge précédent. C'est là un principe nécessaire de la critique des monuments ecclésiastiques (3). "

Le ministère des prêtres dans les églises paroissiales ressemblait à celui des prêtres dans la cité épiscopale, sauf les différences qui provenaient de l'absence ordinaire de l'évêque. Ils offraient le sacrifice eucharistique avec les clercs de la paroisse. Le III^e concile de Carthage prononce l'anathème contre tous les clercs qui, pouvant se rendre à l'église, n'assistent pas au divin sacrifice tous les jours (4). Ils célébraient avec eux, comme dans la cité épiscopale, les saintes psalmodies du jour et de la nuit.

(1) Non abnuo hanc esse Ecclesiarum consuetudinem, ut ad eos qui longe a majoribus urbibus per presbyteros et diaconos baptizati sunt, episcopus ad invocationem Sancti Spiritus manum impositurus excurret..... Qui in villulis aut in castellis aut in remotioribus locis per presbyteros et diaconos baptizati, ante dormierant quam ab episcopis inviserentur. *Cont. Lucifer.*, 9 ; *Patr. lat.*, t. IX, 364-5.

(2) Et octingentarum ecclesiarum pastorem curam sortitus : tot enim Cyrus habet parœcias, in quibus lolium nullum relictum est. *THEOD.*, *Epist.*, CXIII ; *Patr. gr.*, t. LXXXIII, 1315.

(3) D. GRÉA, *De l'Eglise et de sa divine constitution*, pp. 346-347.

(4) *Can.* v ; *LAB.*, t. II, 1224.

Les prêtres administraient les sacrements de baptême, de pénitence, d'extrême-onction, comme dans la ville. Ils étaient seuls à prêcher la parole de Dieu.

Saint Innocent Ier n'envoyait pas le *fermentum* aux prêtres des cimetières suburbains, c'est-à-dire des catacombes, comme à ceux des titres de la ville. *Nec nos per cœmeteria diversa constitutis presbyteris destinamus* (1). Le même pape défend à l'évêque d'envoyer le *fermentum* aux paroisses distinctes de la cité épiscopale : *quod per parœcias fieri debere non puto*, " parce que, ajoute-t-il, il ne faut pas porter les sacrements loin."

Toutefois, les prêtres de la campagne, afin de bien montrer leur union avec l'évêque, devaient le visiter de temps en temps, concélébrer avec lui ou communier de sa main. " Que le chorévêque, disent les canons arabiques, réunisse les prêtres deux fois à Pâques et au commencement de l'année, pour saluer l'évêque, lui protester de leur dévouement, renouveler leur communion et dîner avec lui (2)."

De leur côté, les évêques visitaient fréquemment les paroisses de leur diocèse. C'est ce que nous venons d'apprendre de saint Augustin et de saint Jérôme ; nous pourrions citer d'autres témoignages. A cet égard donc, la discipline présente remonte jusqu'au berceau de l'Église.

Ces églises étaient aussi visitées par des délégués de l'évêque, appelés le plus ordinairement dans l'antiquité *chorévêques*, le plus souvent prêtres, quelquefois même, principalement en Orient, revêtus du caractère épiscopal. Les anciens monuments de la discipline ecclésiastique sont pleins de détails sur les droits et les fonctions de ces visiteurs.

Ajoutons une dernière réflexion. Les prêtres et les clercs de chaque paroisse formaient un presbytère semblable à celui de la cité épiscopale, procédant souvent de sa fécondité, bien distinct pourtant. A l'origine, en effet, les églises formées au voisinage de la cité épiscopale, ont dû fréquemment être desservies par quelques clercs détachés de la société de l'évêque. Peu à peu ces clercs ont fixé leur résidence dans les nouvelles églises. Ils ont alors composé un presbytère distinct, comme ces églises elles-mêmes, rattaché avec elles à la chaire de l'évêque. De même que la cité épis-

(1) *Epist.* XXV, 5 ; *Patr. lat.*, t. XX, 557.

(2) *Cap.* LVII ; *LAB.*, t. II, 308.

copale avait son presbytère, ainsi les paroisses possédaient le leur ; le premier sénat de l'église principale, le second collège des églises moindres : celui-là, associé à l'évêque dans le service de la cité, celui-ci aidant l'évêque dans la charge des églises attachées à sa chaire.

Faut-il remarquer de nouveau qu'à l'origine et dans les premiers siècles, la vie commune était la loi ordinaire de ces presbytères des campagnes et des villes moindres comme de celui de la cité épiscopale ? Le clergé a commencé par une communauté, le collège apostolique lui-même, forme divine presque universellement reproduite pendant de longs siècles dans chaque église, les églises moindres comme les églises épiscopales.

Dom Benoit
Sup. Du chan. rég. de l'Am. can.



LA FOI

d'après F. Dvöřak

LEGENDES DU NORD-OUEST

LA DANSE DES FAISANS.

IL n'y a pas, paraîtrait-il, que le *bipes implume*, d'un certain sage de la Grèce, qui prenne goût aux sauteriers de nos soirées de grand gala. Les élégants danseurs de cotillon ont trouvé des imitateurs dans l'un des plus attrayants voiliers de nos prairies.

Les faisans ont leur bal, eux aussi, mais en plein air : c'est moins encombrant. La partie musicale n'a rien de bien séduisant, il est vrai, mais par contre, là comme souvent ailleurs, les désordres ne font point défaut.

Au printemps, dès que les premières effluves du soleil ont réchauffé la plaine, les faisans s'attroupent par bande sur quelque tertre isolé, dans le voisinage de touffes d'arbrisseaux. Tous les faisans du voisinage ont droit de se présenter dans la salle de danse, sans invitation et en costume de tous les jours. D'ailleurs, aucun des invités n'est exposé à faire de la tapisserie. On ignore absolument dans ces réunions les inégalités sociales et les lois impitoyables d'un cérémonial compliqué. Les philosophes du XVIII^e siècle y retrouveraient leur royaume tant rêvé.

Cette danse présente encore un autre avantage qui n'est pas à dédaigner, c'est qu'on parvient à la perfection du premier coup. Ceci explique, je suppose, pourquoi les faisans n'ont pas de professeurs de danse.

Aussi, il faut voir avec quel entrain s'en donnent jeunes et vieux, poulette à son aurore, ou coq à son déclin. Voici en quoi consiste cette danse.

A un moment donné, toute la bande se met à frapper le sol du pied, à battre des ailes, et à secouer ses plumes en faisant entendre un son plaintif, à demi étouffé. Parfois, à distance, on dirait saisir tantôt un roucoulement qui expire, tantôt un gémissement entre-

coupé ou quelque vague bruissement de la feuillée, et puis soudain s'élève une clameur générale : c'est le chœur qui répète quelques notes joyeuses de leur opéra.

Après ces préliminaires, ils commencent tous une course effrénée, en décrivant un cercle autour du tertre.

Vous les voyez se poursuivre d'un air courroucé, le bec menaçant, arrachant aux retardataires des pincées de plumes qu'emporte le vent. L'élan est donné. Tous voltigent, sautillent et trépigment jusqu'à épuisement. Vient ensuite un moment d'arrêt. Au centre se place d'ordinaire un faisan qui fait l'office de maître des cérémonies. C'est lui qui donne le signal d'une autre ronde.

On recommence par sauter sur place, et peu à peu on se remet à tourner dans le même cercle vicieux. A la troisième ou quatrième reprise, chacun danse *ad libitum*, sans se soucier de son voisin. On se bouscule, se heurte, on s'irrite, et bref, c'est une mêlée superbe qui engendre mille désordres. C'est alors que les faisans, échauffés par cet exercice violent, se divisent par groupe et se battent... comme des coqs. Chacun se retire plus ou moins éclopé, promettant de recommencer cette charmante réunion le printemps suivant, s'il a le rare bonheur d'échapper au plomb meurtrier de nos Nemrods. J'ai ouï dire que certains chasseurs ayant été témoins de cette scène étrange, ont abattu un grand nombre de faisans, sans pouvoir décider les survivants à s'envoler.

L'attrait de la danse était si fascinateur, qu'ils continuaient à sauter auprès même des cadavres encore chauds de leurs compagnons. On prétend toutefois que si le chasseur à la mauvaise fortune d'abattre celui qui se trouve au milieu du cercle, le rideau tombe, et c'est un sauve-qui-peut général.

LE SECRET DE RAMSON.

Le Nord-Ouest américain débuta un peu comme Rome.

Pendant quelques années, il fut considéré comme un asile ouvert à tous les gens sans aveu. C'était le rendez-vous des parias de la société, d'une foule de déclassés, de frelons des grandes villes et de bohêmes en quête d'aventures. L'Union américaine trouvait là un déversoir pour tous ses repris de justice et ses sacs à corde.

Perdus au milieu de la sauvagerie, ils continuaient à y traîner une misérable existence, hors de l'atteinte des lois. Certes, je ne

voudrais pas laisser entendre un moment que ce groupe d'hommes constituât la majorité de la population. Ils ne furent jamais qu'une exception, mais c'était une exception dangereuse et qui faisait souvent parler d'elle. L'Ouest canadien n'était encore, à cette époque, qu'un livre fermé. Comme nous n'avions pas de richesses minières qui pussent attirer ces types d'aventuriers, nous avons à peu près échappé à cette invasion de mécréants. Quelques-uns d'entre eux, cependant, traversèrent la frontière de temps à autres, les uns pour traiter avec les sauvages qu'ils volaient d'ailleurs comme au coin d'un bois, les autres pour suivre les grands camps de chasseurs de buffle, en qualité de fournisseurs de mille bagatelles. Ils réussissaient parfois, par leurs petites industries sémitiques, à retirer les plus grands profits de l'expédition.

Quelques-uns de ces aventuriers vinrent, en certaines circonstances, faire un court séjour au fort Garry.

Presque tous étaient de rudes gaillards prêts à jouer leur vie pour le plus léger prétexte. Montés sur leur rapide coursier, portant à la ceinture leur inséparable compagnon, un pistolet à répétition, ils erraient çà et là, dédaignant de se fixer à aucun endroit d'une manière permanente. On serait porté à croire que le souvenir de leurs méfaits et la voix de leur conscience les poursuivaient partout et qu'ils cherchaient à étouffer ces remords et à se distraire en se tenant toujours en alerte.

La plupart ont terminé leur course vagabonde par une mort violente. On cite quelques cas rares où quelques-uns de ces malfaiteurs ont fini par se repentir, se sont réconciliés avec la civilisation et ont terminé leur existence paisiblement sur une ferme.

M. Alex. Begg publiait, il y a quelques années, sur l'histoire de l'un de ces tristes individus, des notes qui ne manquent pas d'intérêt. J'en détache certaines parties pour mieux faire saisir sur le vif ce qu'étaient ces hommes en rupture avec les cours de justice.

C'était en 1868. Un jour, un parti de cavaliers, soulevant sous le pied de leurs rapides coursiers un nuage de poussière, entraient dans le petit village de Winnipeg. Ils portaient tous une carabine en bandoulière et un remington à la ceinture. Tout naturellement, ils se dirigèrent vers l'hôtel et se mirent à ingurgiter force rasades. Ils arrivaient du Montana, accompagnés de plusieurs centaines de chevaux qu'ils venaient vendre dans la colonie. Pendant leur court séjour à Winnipeg, ils se montrèrent tout d'abord assez

paisibles malgré leur extérieur farouche. Le cœur sur la main, ils payaient généreusement pour le plus petit service qu'on leur rendait, mais il ne faisait pas bon de trop les contrarier. La moindre provocation, le moindre acte qui leur paraissait injuste, excitait leur ire et leurs mauvaises passions.

Dès que quelque chose n'allait pas à leur goût, on les voyait instinctivement porter la main à leur pistolet. Pour eux, c'était l'argument le plus convaincant. Dans ce groupe d'hommes se distinguait un nommé Ramson. Il avait une voix douce et des manières de gentilhomme qui contrastaient fort avec le milieu qui l'entourait.

Il était évident, au premier coup d'œil, qu'il avait été bien élevé et avait dû connaître de meilleurs jours. Dans une bagarre qui avait failli coûter la vie à plusieurs, Ramson avait réussi par son influence sur ses compagnons et avec l'aide de M. A.-G.-B. Bannatyne, à séparer les combattants et à rétablir la paix. Sans cette heureuse intervention, les gens du pays auraient fait un mauvais parti à ses brigands. M. Begg s'était senti attiré vers cet inconnu, qui réprimait ainsi les excès de ses compagnons et qui de plus se montrait partout fort aimable. Une espèce d'intimité s'établit entre eux. D'ailleurs, la conversation de Ramson dénotait un homme de cœur et de caractère, que des circonstances malheureuses avaient sans doute égaré dans des sentiers qui n'étaient point faits pour lui.

Un soir, c'était la veille de son départ, Ramson dit à M. Begg : " Je pars demain. Venez donc à ma chambre, j'aimerais à causer avec vous." Ils montèrent tous deux dans une chambre de l'hôtel, et voici l'histoire étrange que lui raconta Ramson. " On m'appelle Ramson, dit-il, mais c'est un nom d'emprunt. Le mien propre, ne me le demandez pas. Ma famille ignore où je suis. Je suis assez malheureux sans vouloir faire jaillir mon déshonneur sur elle. Vous avez remarqué sans doute que ma conduite indique que je n'ai pas toujours vécu avec ces aventuriers-là. En effet, mes parents jouissaient d'une grande fortune et occupaient une haute position sociale. Après avoir terminé un cours classique, je me décidai à étudier la médecine. J'en étais à ma seconde année de cléricature, lorsque je devins follement épris d'une jeune fille de haute distinction. Mon affection était payée de retour et il fut convenu que, aussitôt après mon admission comme médecin, nous unirions nos destinées.

“ Nos parents favorisaient ces projets et aucun obstacle ne semblait s’opposer à ce mariage. C’était mon premier amour et ce fut aussi mon dernier. Un jour, l’un de mes amis, étudiant comme moi, me fit remarquer qu’un jeune homme nouvellement arrivé avait fait une longue promenade avec ma fiancée.

“ Quelques jours après, d’autres amis m’assurèrent que ce nouveau venu était un assidu à la maison et que je ferais bien d’être sur mes gardes. Je résolus de demander franchement une explication à ma fiancée. Elle se troubla un peu, rougit et se contenta de dire : “ Oh ! c’est une connaissance d’enfance. Je l’ai connu à mon berceau. Mais sois assuré que rien au monde ne saurait me séparer de toi.”

“ Je l’aimais tant, que, chassant tout soupçon, j’ajoutai une foi entière à ses paroles. Je ne pouvais supposer qu’une âme aussi candide pût être capable d’une telle duplicité.

“ Je continuai à lui rendre mes hommages. Mes amis s’empressèrent de m’informer que cet étranger profitait de mon absence et de celle de mon futur beau-père, pour se rendre dans la famille de ma fiancée ; qu’il y était reçu à bras ouverts et qu’il y prolongeait ses veillées jusqu’à une heure très avancée de la nuit. Je finis par me demander si, après tout, un autre ne m’avait pas supplanté dans les affections de cette femme.

“ Intrigué par cette conduite inexplicable, je me rendis un soir lui rendre visite, bien résolu à tirer cette affaire au clair.

“ En approchant de la porte, j’aperçus ma fiancée au salon, assise sur un sofa, la tête penchée sur l’épaule de mon rival. Je sentis à ce moment mon sang se porter à mon cerveau. Je bondis de rage et me rendis à ma chambre. Je pris un pistolet et j’attendis mon rival à quelque distance de la maison. Je le vis bientôt sortir et je le suivis. Il entra dans une taverne de bas étage. J’étais sur ses pas. Il s’approcha d’une table et se mit à faire une partie de cartes. J’en profitai pour lui susciter une querelle. Je l’insultai à dessein. Il finit par me souffleter. Je n’attendais que cela. A l’instant je lui logeai une balle en pleine poitrine et l’étendis expirant à mes pieds. Je me penchai à son oreille et lui dis : “ Tu as brisé mon bonheur, mais cette femme ne t’appartiendra jamais.” Il eut la force de murmurer : “ Je te pardonne, car tu t’es trompé. C’est ma sœur. Je suis un joueur de cartes et mon père m’a chassé du toit paternel. Je ne visite ma famille que lorsque mon père est

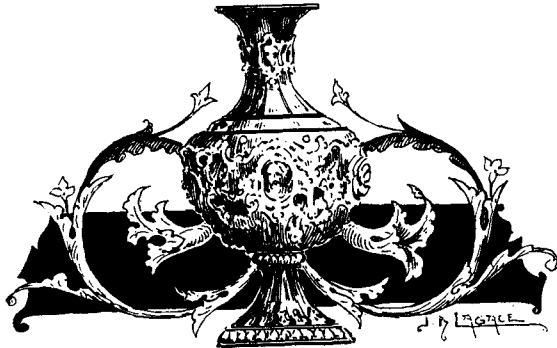
“ absent. Adieu ! sois fidèle à ma sœur.” Je sortis de cet antre abasourdi de ce qui venait de se passer. Personne ne songea à m’arrêter. Je songeai d’abord à me livrer aux mains de la justice. La honte que mon crime ferait rejaillir sur ma famille me fit changer de résolution. Je réussis à m’enfuir en me déguisant. Je vécus quelque temps dans les bois comme une bête fauve. Plus tard je pus me rendre jusque dans les profondeurs du Nord-Ouest. C’est là que j’ai décidé d’ensevelir mon existence.

“ Je n’ai jamais entendu parler de ma famille, ni de cette femme que j’ai tant aimée. Voilà le secret que je porte dans mon sein depuis vingt ans. Mais ce fardeau est devenu si lourd, que c’était un besoin pour moi de le faire partager à quelqu’un. Je pars demain. Vous ne me reverrez plus. J’ai bien des fois affronté la mort dans mes courses vagabondes, mais elle se fait bien prier de venir à celui qui l’implore comme une libératrice.”

Le lendemain, Ramson prit la route de l’Ouest. Quelques années après, il fut tué dans une bagarre sur les bords de la rivière au Lait.

Saint-Boniface, 18 mars 1896.

L. A. P. L. homme



LA SAINTE VIERGE DANS LES ARTS

PARMI les plus beaux livres qui aient paru depuis le commencement de l'année, signalons *la Sainte Vierge dans les arts* (1), que l'excellente librairie Tolra vient de mettre en vente.

Mus par un sentiment de reconnaissance, M Bournard et son éditeur ont élevé à Marie, Reine des arts, un véritable monument de foi auquel ont travaillé, de tout temps, avec amour, les savants, les peintres, les architectes, les graveurs, les artistes les plus renommés, depuis les premiers temps de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

L'auteur suit de siècle en siècle la manifestation de l'amour des artistes pour leur Reine et Mère ; manifestation qui s'est traduite par des tableaux, par des poèmes, par des mélodies et par des monuments comme l'art antique, avec toute la perfection plastique qu'il a pu atteindre, n'a jamais égalés ni même approchés.

En lisant ces pages attachantes, ornées de belles gravures, on sent qu'elles ont été écrites avec amour. M. Bournard nous le dit d'ailleurs dès la première ligne de son livre : " Dire le bonheur que j'ai éprouvé à écrire les pages malheureusement trop peu nombreuses de ce livre consacré à la *gloire de la Vierge Marie*, serait impossible. En effet, le *culte de Marie* et le *culte des arts* ont toujours été, pour moi, deux passions qui datent de loin.

" Au temps de mes jeunes années, combien de fois ne me suis-je pas arrêté ravi, ému, enthousiasmé devant les gracieuses images de la sainte Vierge que renferment nos musées, nos églises, ou qui sont sculptées sur nos cathédrales de France. Les belles

(1) Par G. Bournard, ancien commissaire général des Beaux-Arts, professeur d'esthétique à l'Ecole professionnelle catholique. Un magnifique volume grand in-4° (12 x 8½) orné de plus de cent gravures sur bois, hors texte et dans le texte, d'après les œuvres des grands maîtres de toutes les écoles, culs-de-lampe, vignettes, lettres ornées, etc. Prix : br., \$2.50 ; relié percal., fers spéciaux, tr. dorées, \$3.30.

Vièrges du musée du Louvre, ces adorables *Madones* de Raphaël m'ont vu bien souvent en admiration devant elles et m'ont entendu murmurer tout bas plus d'une prière, témoignage d'adoration, d'admiration et de respect.

“ Je veux que ce livre soit comme un *ex-voto*, comme un témoignage, comme un acte de foi, de recommandation et de reconnaissance envers la souveraine Reine des cieux.”

Certes, M. Bournard a réussi dans son entreprise ; il eût été difficile d'unir plus délicatement l'Art et la Piété.

Nous ne saurions trop recommander ce beau livre à tous ceux qui aiment *Marie*, à tous ceux qui aiment *les arts* ; nous leur promettons un véritable régal.

Alphonse Leclaire.



LA VIERGE ET L'ENFANT JÉSUS

d'après C.-C. Pfannschmidt

L'ORPHELINE

ENFANT, petit amour, mignonne sœur des anges,
Douce comme un agneau, pâle comme les langes
Dont on pare les nouveau-nés !
Tu n'as pas encor vu six fois fleurir les roses,
Six automnes avec leurs crépuscules roses
Et six fois les lauriers fanés !

Pas encore ! Et déjà Dieu l'a faite orpheline !
Pius de père !... Là-bas au pied de la colline,
Dans l'enceinte des trépassés,
Il dort le grand sommeil sous une froide pierre ;
Et depuis que la mort a fermé sa paupière,
Quatre printemps se sont passés !

Sa mère ! Elle a suivi la même destinée !
Des anges sont venus et ils l'ont emmenée
Dans le riant séjour de Dieu !
Vers les cieus tout d'azur elle s'est élancée,
Laisant à son enfant sa dernière pensée,
Son dernier regard pour adieu !

Elle ! près du cercueil, pleure, rit et frissonne :
Non, elle ne sait pas que c'est le *glas* qui sonne
Là-bas dans notre vieux clocher !
Non, elle ignore encor qu'elle n'a plus de père,
Qu'elle ne verra plus près de son lit sa mère,
Pour l'embrasser à son coucher !

D'amis et de parents autour de cette bière
Pas un ne s'est trouvé dans la vallée entière,
Pas un pour veiller ce cercueil ;
Car la mère était pauvre, et le pauvre importune.
On n'a plus de parents, d'amis dans l'infortune
Et l'on vous fuit comme un écueil !

Eh quoi ! la voilà donc seule au milieu du monde,
 Comme un esquif sans rame à la merci de l'onde,
 Comme un petit nid sans oiseau ;
 Feuille à peine naissante et pourtant détachée,
 Errante au gré des vents et bientôt desséchée,
 Ange égaré, frêle roseau !

Seule au bord d'une tombe et de pleurs suffoquée,
 Pauvre enfant, qui viendra t'apporter la becquée
 Comme une mère aux oisillons ?
 Qui cueillera pour toi des fruits d'or dans la plaine,
 Qui t'offrira du lait dans une coupe pleine,
 Qui sèmera dans les sillons ?

Dieu qui pare les fleurs comme on pare les reines,
 Et remplit leur calice, au cours des nuits sereines,
 Des pleurs échappés de ses yeux ;
 Dieu qui fait don aux lis de leur corolle blanche,
 Qui nourrit les bourgeons au sommet de la branche,
 T'oubliera-t-il du haut des cieus ?


Te laissera-t-il seule avec la nuit qui tombe
 Et les fantômes noirs qui sortent de la tombe
 Pour épouvanter les enfants ?
 T'abandonnera-t-il au fond de ta chaumière,
 Sans frère, sans ami, sans pain et sans lumière,
 Sans être aux tisons réchauffants ?

Mais non ! pour essayer les pleurs de la misère,
 Auprès des orphelins pour remplacer la mère,
 Pour montrer le ciel étoilé
 A tous les malheureux, dans ses blanches phalanges
 Le Seigneur a choisi le plus beau de ses anges :
 C'est l'Ange de la Charité !

Antonin France

LA COSMOLOGIE

L'HABITATION DES ASTRES ET LE DOGME CHRÉTIEN.

UAND on lit, dans les deux premiers chapitres de la *Genèse*, l'histoire de la création, ce qui apparaît avant tout dans ce récit, c'est que l'univers et tout ce qui existe, les choses visibles et les choses invisibles (c'est-à-dire perceptibles et non perceptibles à nos sens), les cieus et la terre, n'ont pas existé toujours, qu'ils ont eu un commencement, et sont, à l'appel de Dieu, sortis du néant. C'est, en un mot, la création *ex nihilo*, dans le temps, ou mieux au commencement des temps, par l'efficace volonté de Dieu seul. Du reste, le mode, la forme, l'arrangement imprimés par lui à son œuvre ne sont pas en question, au moins quant aux détails et à ce qui concerne le monde matériel. Quand il arrive à la création de l'homme, l'écrivain sacré précise un peu plus. Dieu a formé le corps du premier homme d'une matière préexistante, soit directement ou indirectement, du limon de la terre; il lui a ensuite insufflé un esprit de vie, *et inspiravit in faciem ejus spiraculum vite* (Gen., II, 7), et en a fait ainsi un être vivant et raisonnable, *et factus est homo in animam viventem* (ibid.). Puis il a formé la femme de la substance même de l'homme, pendant la durée d'un sommeil prophétique envoyé à Adam.

Toutes ces données sont vagues et incomplètes au point de vue de la science humaine. Elles sont suffisantes au but, entièrement différent, que se proposait l'écrivain sacré.

Après avoir créé l'univers matériel, le *cosmos*, Dieu choisit un petit coin de cet univers pour y placer la créature privilégiée. Il veille à ce que ce petit monde soit, avec les astres, notamment avec les deux plus apparents, dans des conditions relatives qui rendent la vie organique possible et facile à sa surface. L'indication de ce choix n'est pas mentionnée dans le saint Livre et n'avait pas à l'être. Ce qui importait, c'était d'apprendre au peuple juif que cette terre où vit l'humanité a été faite pour l'humanité; que les astres qui l'entourent, en tant que la chauffant, l'éclairant,

entretenant la vie organique à sa surface, lui mesurant le temps (et, ajouterait-on aujourd'hui, en tant que fixant son équilibre, ses mouvements harmoniques, sa vie propre, dans le mécanisme de l'univers), ont été faits pour cette même terre et, partant, pour l'homme, dont elle est la patrie temporelle. Cette considération, appuyée sur les textes du commencement de la *Genèse*, est encore confirmée par le verset 19 au chapitre IV du *Deutéronome*, où il est parlé du soleil, de la lune et de tous les astres, " que Dieu a créés pour l'utilité de toutes les nations qui sont sous le ciel (1)."

Sans doute il n'en résulte point qu'il n'y ait pas, dans les profondeurs sidérales, d'autre destination que le service de l'homme à une foule d'objets cosmiques plus ou moins inconnus de notre monde. Cependant, c'était naguère encore une opinion très répandue que Dieu n'a rien créé qu'en vue de l'homme et pour l'homme seul : beaucoup de braves gens même eussent volontiers taxé d'hérétique l'opinion contraire, estimant les dogmes fondamentaux du christianisme liés à leur interprétation.

Tant qu'a régné dans les esprits la théorie, conforme aux apparences, de la position centrale de la terre, qui aurait eu pour satellites le soleil, la lune et les planètes ; tant qu'on a cru que les étoiles elles-mêmes tournaient autour du même centre avec la voûte à laquelle on les croyait fixées,—rien d'étonnant à ce que l'opinion commune ait étendu à ces données l'interprétation des enseignements dogmatiques de l'Écriture sainte. Elle n'a pas toujours su distinguer dans le texte sacré, et principalement dans la *Genèse*, ce qui fait la substance propre des descriptions et du récit d'avec ce qui en constitue le cadre et comme le vêtement, et qui est établi conformément aux idées et au langage du temps, comme aux habitudes d'esprit des races orientales, et principalement du peuple juif.

On avait pu de la sorte croire raisonnablement que l'homme était le but *unique* de la création tout entière bornée à un espace et à des volumes relativement si restreints. Et cette croyance concordait d'autant mieux, durant les premiers siècles du christia-

(1) *Ne forte elevatis oculis ad cælum, videas solem et lunam, et omnia astra cæli, et errore deceptus adores ea et colas quæ creavit Dominus Deus tuus in ministerium cunctis gentibus, quæ sub cælo sunt.*

nisme, avec les dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption, que nul ne pouvait soupçonner ou imaginer une extension possible de l'efficacité de ces mystères au delà de l'univers alors connu et borné au très limité concept rappelé plus haut.

Un tel concept est aujourd'hui universellement abandonné des esprits cultivés. D'ailleurs, les progrès des sciences physiques et mathématiques ont étendu, dans une mesure incommensurable et dépassant les limites mêmes de notre imagination, les bornes de la création entière. Il est donc permis d'étendre en conséquence, et dans une mesure assez large, l'interprétation des dogmes que peut intéresser de près ou de loin la conception actuelle de l'univers.

Il ne semble pas invraisemblable d'admettre aujourd'hui que, si le globe terrestre a été créé et façonné par la main divine en vue de l'homme ; son cours autour du soleil et sa distance de cet astre réglés par rapport aux besoins et aux conditions d'existence de l'homme ; son satellite créé et dirigé de manière à l'éclairer pendant ses nuits ; les autres astres visibles, *en tant que brillant dans son ciel*, pour en faire l'ornement ; tous pour régler, par rapport à l'homme, la marche du temps (1) ; — d'autre part, que l'univers, considéré à des points de vue différents, puisse avoir, dans la pensée intime du Créateur, d'autres destinations encore.

L'auteur de la *Genèse*, en écrivant ce livre, n'avait en vue que l'instruction de la nation juive relativement à ses destinées éternelles. Il fallait lui faire entendre comment le seul vrai Dieu est le créateur et le maître souverain de tout ce qui existe ; comment l'homme lui doit adoration, hommage, reconnaissance et amour en raison de ce que ce Dieu a fait pour lui. Et c'est bien pour lui, en effet, que, l'ayant placé sur la terre, il a fait servir le soleil, la lune et les étoiles à l'éclairer, à y régler le cours du temps, à y faire naître tous les phénomènes bienfaisants dont elle est le théâtre.

Il ne suit pas de là que ces astres ne puissent en même temps remplir d'autres rôles dans l'économie générale de l'univers.

(1) *Dixit Deus : Fiant luminaria cæli, et dividant diem ac noctem, et sint in signa et tempora, et dies et annos, ut luceant in firmamento cæli, et illuminent terram. Et factum est ita. Fecitque Deus duo luminaria magna : luminare majus, ut præesset diei, et luminare minus, ut præesset nocti ; et stellas. Et posuit eas in firmamento cæli, ut lucerent super terram, et præessent diei ac nocti, et dividerent lucem ac tenebras.* (Gen., I, 14-18.)

Mais ces distinctions diverses, possibles en dehors de ce qui est directement nécessaire ou utile à l'homme, Dieu n'avait pas à lui en donner connaissance, et l'écrivain sacré, par conséquent, n'avait pas à en tenir compte dans son récit de la création.

Cette donnée admise, tombe l'objection des rationalistes et des incrédules lorsqu'ils affirment que l'homme n'est qu'un accident dans la nature, n'étant qu'un infiniment petit au sein d'immensités dont le nombre et l'étendue effrayent la pensée et l'imagination, et, que, conséquemment, la Bible nous trompe quand elle déclare que l'univers a été créé pour l'homme.

L'immensité de l'étendue, le volume et la multitude inimaginable des astres, des systèmes stellaires et des nébuleuses, ne prouvent rien contre l'importance, dans cet univers, de l'homme, créature intelligente et raisonnable.

Sans doute la structure physique de cette créature est singulièrement infime, comparée à la surface et au volume du globe qui la porte. Le globe lui-même fait bien modeste figure à côté des grosses planètes, comme Saturne et Jupiter, et mieux encore au regard du soleil, dont la masse vaut sept cents fois, à elle seule, celle de tout son cortège de planètes et de satellites. Et notre soleil lui-même est encore un bien petit personnage à côté d'une étoile comme Sirius, par exemple, qui possède plusieurs fois sa masse et son volume.

Allons plus loin. Qu'est-ce que notre système planétaire tout entier, du centre du soleil à l'orbite de Neptune, comparativement à des systèmes de soleils multiples se faisant mutuellement équilibre, comme le vaste groupe des Pléiades ou, plus est, comme l'immense agglomération d'étoiles dont la voie lactée nous représente l'épaisseur, vue de champ ? Enfin, cette immensité elle-même, ce disque lumineux, d'un diamètre tel que la lumière d'une étoile de son extrémité mettrait, à raison de 300.000 kilomètres par seconde, environ quinze mille ans à parvenir à l'extrémité opposée, cette immensité elle-même n'est qu'une simple unité parmi des multitudes d'amas stellaires analogues. Ceux-ci forment comme autant d'univers différents, les uns achevés, d'autres à divers degrés de développement, ceux-là en voie de formation ; les uns et les autres peuplant les plaines sidérales jusqu'à des profondeurs que notre imagination est impuissante à se représenter.

Or, qu'est-ce que l'homme, considéré corporellement, devant de telles étendues ? une molécule, un atome, moins encore.

Il est vrai. Mais, en retour, que sont ces étendues d'ordre matériel devant le flambeau intellectuel qui brille en ce pygmée, en cet *homoncule*, comme disent ses détracteurs avec un orgueilleux dédain ? L'« homoncule, » c'est le *roseau pensant* de Pascal ; et le roseau pensant suppute ces distances, mesure ces mondes, contemple ces univers qui, eux, ne se connaissent pas. Bien plus, il se connaît lui-même, il possède l'idée abstraite, la notion de l'universel, de l'absolu, de l'infini . . . la notion de causalité par laquelle il s'élève à celle de l'Être nécessaire, souverain auteur et régulateur de cet univers. Par là, si minimes que soient relativement les dimensions de son organisme, il est plus grand que toutes ces grandeurs, plus grand que ces myriades d'univers sidéraux. D'ailleurs cette exigüité du corps humain n'est que comparative au regard de ce qui est plus grand que lui, et ce corpuscule infime devient lui-même une immensité quand on descend dans le monde des infiniment petits, dont le champ n'est pas moins vaste, en son ordre, que celui des multitudes stellaires.

Peu importe, d'ailleurs. Ce n'est pas au plus ou moins de volume que se mesure la valeur des êtres ; autrement un Socrate, un Charlemagne ou un Napoléon auraient moins de valeur que l'éléphant, le mammoth ou le mégathérium, ou même qu'un sapin ou un vieux chêne de nos forêts. C'est le flambeau de l'intelligence qui fait la supériorité du composé humain sur le monde matériel ; et le plus microscopique animalcule, fût-il un infusoire parmi les infusoires, s'il était animé par une âme spirituelle, c'est-à-dire éclairé par les lumières de la raison, aurait mille et mille fois plus de valeur, dans l'échelle des êtres, que la baleine ou le léviathan, malgré leurs vastes proportions corporelles.

Au surplus, là n'est pas précisément la question. Comme le dit avec tous les exégètes catholiques M. l'abbé Vigouroux, la Bible n'est pas une révélation cosmogonique, mais une histoire du royaume de Dieu parmi les hommes (1). Or, ce royaume de Dieu, c'est dans le cœur de l'homme qu'il réside, et non dans les astres ; et comme l'homme lui-même réside sur la terre, celle-ci est donc bien le centre d'où il contemple les œuvres de ce Dieu et tout ce en quoi elles convergent vers lui, sa créature la plus parfaite, tout ce en quoi, directement ou indirectement, elles se rapportent à cette même créature.

(1) VIGOUROUX, *les Livres saints et la critique rationaliste*, 3^e éd., t. IV, sec. v, ch. II, p. 135.

Mais, en dehors et à côté de cette destinée particulière de la création, comment pourrait-on être empêché d'admettre que, dans la pensée éternelle de son auteur, elle n'en puisse avoir d'autres ? Pourquoi voudrait-on que ces mondes innombrables épars dans l'infini, dont la très majeure part est connue seulement de nos jours, et par les gens instruits, en même temps qu'ignorés de la grande majorité des hommes, pourquoi voudrait-on qu'ils n'aient été créés que pour ceux-ci, à l'exclusion de toute destination différente ?

Et maintenant introduisons ici une hypothèse qui, sans doute, ne sera jamais qu'une hypothèse, mais à l'appui de laquelle on peut invoquer certaines raisons d'analogie et de vraisemblance. Je veux parler de l'hypothèse, si chère à certaines imaginations, de la pluralité des mondes habités par des êtres raisonnables. En dépit des prétentions contraires de ces esprits serviles qui, sans doute par antiphrase, s'intitulent *libres* (?) penseurs, on ne voit pas comment l'on pourrait rationnellement, et de bonne foi, tirer d'une telle hypothèse la plus légère objection, la moindre difficulté à l'encontre de nos dogmes et de nos mystères.

L'Église nous enseigne que le Fils de Dieu, engendré par le Père, mais coéternel et consubstantiel au Père, s'est fait homme et a souffert la mort en tant qu'homme pour vaincre cette même mort et sauver les hommes. Elle nous enseigne encore que tous les hommes qui sont nés et naîtront sur la terre sont issus d'un premier couple, d'un premier homme et d'une première femme créés directement par Dieu même. C'est comme descendant d'Adam et d'Ève, et pour les racheter, eux et leur race, de la faute originelle, que le Christ a pris un corps et une âme semblables aux leurs.

Or, l'existence possible, soit dans le présent, soit dans l'avenir, soit dans le passé, d'êtres raisonnables que Dieu aurait placés sur d'autres planètes que la nôtre, n'infirme en rien ce que, dans sa bonté et son amour infinis, il a voulu faire pour les habitants de cette dernière.

En effet, si ces êtres possibles existent, ou doivent exister un jour, ou ont existé jadis, il n'est guère admissible que, doués de raison et de liberté, ils n'aient pas été ou ne doivent pas être soumis, comme les purs esprits et les habitants de la terre, à une épreuve, quelle qu'elle soit, les mettant à même d'acquérir le mérite résultant de l'exercice de cette liberté.

Ici, plusieurs points de vue sont à envisager.

D'abord la nature et la difficulté de l'épreuve peuvent varier à l'infini, suivant la nature même et les conditions d'existence de ces êtres supposés : les uns pourront l'avoir traversée victorieusement, d'autres n'y avoir failli que dans une mesure vénielle, et, partant, réparable par des voies naturelles.

D'autre part, si, dans certaines régions des espaces célestes, les habitants hypothétiques des planètes intersidérales ont succombé entièrement et mortellement, comme nos premiers parents, à l'épreuve de leur liberté, diverses conjectures paraissent ici également plausibles. Ou bien ces êtres subissent ou subiront, comme les anges rebelles, et sans rémission, les conséquences de leur faute, rien n'obligeant le souverain Maître à leur accorder la faveur insigne et toute gratuite d'une rédemption. Ou bien Dieu peut se contenter, en ce qui les concerne, d'une satisfaction partielle ou inadéquate, ainsi que, suivant Suarès, il l'aurait pu, s'il l'eût voulu, pour l'humanité terrestre, l'œuvre de la rédemption étant une œuvre entièrement libre de la miséricorde divine : Dieu, qui a agi différemment vis-à-vis des anges rebelles et vis-à-vis d'Adam et de sa race, a pu agir de bien d'autres manières encore vis-à-vis des humanités extraterrestres de l'hypothèse, à la suite de l'épreuve plus ou moins victorieusement ou plus ou moins malheureusement subie. Ou, enfin, Dieu a pu étendre jusqu'à elles les effets des mérites infinis réalisés sur notre sphéroïde par l'incarnation, la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Précisément parce que les mérites du Verbe fait homme, en participant de sa divinité, acquièrent une valeur infinie comme elle, il n'est pas de limites assignables à l'extension de leur application à des créatures raisonnables et libres, quel que soit le lieu de leur habitat.

On raisonne ici d'après des conjectures et sur de simples possibles de l'existence ou de la non-existence desquels ni la révélation, ni l'Écriture sainte, ni jusqu'à la science, ne nous font rien connaître. Si ces possibles correspondent à des réalités, Dieu n'avait pas à nous en rendre compte, une telle connaissance n'étant d'aucune utilité pour le salut éternel des habitants de la terre. Ce qu'il leur est nécessaire de connaître, c'est l'incarnation du Fils de Dieu pour

la rédemption de toute la race d'Adam et d'Ève ; peu importe, quant à ce but essentiel, l'extension que les fruits de cette rédemption pourraient avoir jusqu'à des créatures extraterrestres et ignorées d'elle.

Il paraît hors de propos d'envisager certaine autre hypothèse, bien qu'elle ait été proposée, non sans quelque hésitation, il est vrai (1) ; ce serait celle de la pluralité des incarnations du Verbe en proportion de la pluralité des mondes dont les habitants auraient failli. J'écarte cette hypothèse en considérant qu'elle peut soulever de graves objections théologiques et paraître même inconvenante, et, de plus, qu'elle est inutile : le caractère des mérites de Notre-Seigneur étant d'être infinis, ils n'ont pas besoin d'être reproduits pour s'étendre à l'universalité des êtres créés.

Au résumé, l'on peut admettre les propositions suivantes :

Si l'opinion que l'univers tout entier avait été créé uniquement et exclusivement pour l'homme a longtemps prévalu, c'est par suite de l'influence que la cosmologie géocentrique, universellement accréditée parmi les hommes, avait exercée sur la manière d'entendre les dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption. On était, par suite, conduit naturellement à penser que les mérites du Christ Fils de Dieu et la grâce de la rédemption ne pouvaient concerner que les habitants de la terre, puisque l'on ne soupçonnait pas alors la possibilité de l'existence d'organismes, et surtout d'organismes intelligents, autres que ces mêmes habitants.

Mais, dans l'état actuel des connaissances, le point de vue se trouve singulièrement modifié et agrandi. On sait aujourd'hui ce qu'on ignorait absolument il n'y a guère plus de trois siècles, savoir :

Que l'univers s'étend à des distances, sinon infinies au sens philosophique et rigoureux du mot, du moins qui dépassent les limites mêmes de notre imagination ; — que le globe terrestre, le soleil, l'ensemble même de notre système planétaire, ne sont en quelque sorte que des points dans cette quasi-infinité ; — enfin que rien ne s'oppose métaphysiquement à ce que les millions de soleils qui remplissent le firmament soient des centres d'attraction de planètes habitées, analogues à notre terre.

(1) Cf. Jules BOITEUX, *Lettres à un matérialiste sur la pluralité des mondes habités*, 2^e éd., 59^e lettre.

En cet état, il n'est pas interdit de penser que l'univers, tout en ayant été créé spécialement pour l'homme, ne l'a pas été exclusivement pour lui seul, mais que d'autres êtres raisonnables et, partant, libres et capables de mérite, pourraient ou auraient pu, à certaines phases de la durée, peupler d'autres mondes que le nôtre, et auxquels ne serait pas refusée l'application des mérites du Dieu fait homme sur notre planète.

C. de Kirwan.



IL NE FAUT JAMAIS MENTIR

d'après Thomas Fasd

LES SCIENCES, LES ARTS et LES HOMMES

IL y a quelques mois, des cultivateurs napolitains, en remuant le sol d'une propriété enclose de murailles sur le flanc sud-est du Vésuve, à Bosco-Reale, eurent la bonne fortune d'y trouver un trésor d'argenterie antique dont le Louvre est devenu possesseur pour la plus grande partie, grâce à la générosité du baron Edmond de Rothschild ; quelques fragments seulement sont échus au Musée britannique.

L'heureux possesseur de ce trésor se nommait *Ti (berii) Claudii Amphionis*, comme l'indique un sceau en bronze trouvé au même endroit. C'était un riche affranchi des empereurs qui vivait en 79, à un demi mille de Pompéi, au Bosco-Reale d'aujourd'hui.

Cet homme collectionnait l'argenterie d'Alexandrie l'Egyptienne. Après les premières manifestations volcaniques du Vésuve, il était revenu en sa villa, afin d'en emporter les trésors. Il les accumulait hâtivement dans un linceul de laine dont on a trouvé les fragments attachés aux objets, quand il fut renversé et asphyxié. Son squelette, accroché à la cachette d'où il avait tiré ses richesses, raconte, dans une mimique d'épouvante et de cupidité, ce drame terminal.

Une particularité très rare que présente ce trésor de Bosco-Reale c'est que vases, amphores, phiales, coupes, canthares, gobelets, plateaux, cuillers, sont accouplés ; l'harmonie symétrique des pendants ne se trouve point ailleurs ; et je ne sache pas qu'un exemple d'abondance aussi profuse lui puisse être opposé.

Arrêtons-nous un instant devant un trait de mœurs païennes que nous rappelle des gobelets de ce nouveau trésor du célèbre musée de Paris. Les disciples d'Epicure faisaient circuler, à la fin des festins, la représentation de danses macabres et, devant les contorsions des squelettes, les effondrements cadavériques s'exclamaient :

“ Jouis de la vie ! ”

“ Le lendemain t'échappera ! ”

“ La vie n'a d'autre but que la volupté ! ”

Que dire de la psychologie qui a tiré du même spectacle les leçons rénovatrices du christianisme et les incitations païennes du sensualisme ? sinon que l'image de la mort est la plus propre à ébranler la fibre humaine. De l'ossuaire articulé, de la dissection squameuse des cadavres, Epicure essayait de conclure à l'inutilité de la vertu (1). La foi chrétienne voit en deçà et au delà des faits ; elle en tire des leçons efficaces qui semencent les triomphateurs du monde. Donc, avec la raison éclairée par le Christ Sauveur, il est salutaire de penser longuement devant les gobelets du trésor du Louvre.

Une coupe unique, la plus belle de la collection, occupée par la figure d'Alexandrie l'Egyptienne, précise le lieu de la fabrication originelle de tous ces chefs-d'œuvre. Ils viennent de la ville, dernier centre de l'art grec. Cette figure d'immortalité est femme ; impassible et sereine, les yeux pleins de domination, elle défie l'histoire d'oublier son triomphe. Un tigre essaie vainement de déchirer son épaule, la louve de Rome cherche sa vie sur sa poitrine, d'où s'incline et se verse la corne d'abondance des céréales, des fruits. C'est, en effet, de cette capitale de la vallée du Nil que Rome tirait sa subsistance, de même qu'elle y prenait l'œuvre grec dévolu à son luxe patricien. L'Alexandrie de la collection d'Amphion est une pure merveille, ses lignes, son expression charment les yeux ; son symbolisme retient la pensée, on y devine l'ironisme d'un culte usé.

Le mois dernier a vu la vente de la célèbre collection de tableaux d'Alexandre Dumas. Malgré que la plupart fussent des œuvres d'un niveau très élevé et qu'il y eût foule à la vente, les enchères ont été déplorables, ce qui n'annonce rien de bon pour les artistes. Hélas ! la république maçonnique ne semble pas favorable au développement du goût pour les œuvres d'art, elle a assez à faire de détruire le bien !

Une autre vente remarquable est celle qui a eu lieu à Rouen au commencement de mars. On y jetait au vent banal des enchères les dernières reliques de la royauté française : des cheveux de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de leurs enfants ; la chemise à

(1) L'abandon de la foi ramène aux idées païennes ; écoutons Renan le renégat : " Je ne puis m'ôter de l'idée que c'est peut-être, après tout, le libertin qui a raison et qui pratique la vraie philosophie de la vie. " (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} nov. 1880, p. 77.)

jabot portée par le roi la veille de son exécution ; le couteau grossier dont se servait la main délicate de la reine pour ses tristes repas de la Conciergerie ; quelques lambeaux d'étoffes soyeuses des jours heureux, et quantité d'autres objets. Cette nombreuse collection, d'origine incontestée, provenait de la succession d'une octogénaire, Mme Le Besnier, née Cléry de Gaillard, et petite-fille de Cléry, le dévoué valet de chambre de Louis XVI. Depuis cent ans, ils étaient demeurés pieusement dans la famille, et chaque année, à la date tragique du 21 janvier, les descendants du serviteur fidèle les tiraient, comme d'un tabernacle, du meuble où ils étaient à l'abri de tous les regards, pour les vénérer entre eux, ainsi que des reliques sacrées. Dans aucune autre circonstance ils ne voyaient le jour ; jamais le respect religieux de leurs gardiens ne les exhibait à une curiosité profane. Il a fallu la mort de leur dernière propriétaire pour amener leur dispersion en vente publique.

Objets inanimés, avez-vous donc une âme ?

Le catalogue de ces *Reliquiæ* portait en épigraphe : *Animus meminisse horret!* Eh bien, non ; ce n'est plus de l'horreur ni de l'épouvante qu'inspire la vision de ces boucles blondes ou brunes, de ces dentelles jaunies par le temps, de cette mousseline fanée, de cette batiste de Chine fripée sous ses paillettes d'argent, de tous ces débris, de toute cette poussière évoquant des grâces et des majestés évanouies, des figures radieuses et des têtes innocentes ; mais plutôt une inexprimable mélancolie, un désenchantement immense devant le néant des choses humaines. . . . Berceaux des princes, sceptres des rois, couronne des reines, beauté, splendeur, puissance, tout a passé, et l'esprit déçu, anxieux, humilié, rêve douloureusement devant l'état où est la France aujourd'hui . .

Vous figurez-vous cette vente de Rouen ? — A combien les cheveux de Marie-Antoinette ? — Adjugés 910 francs, à M. le duc d'Aumale. — A combien la chemise portée par le roi la veille de son exécution ? — Adjugée 2860 francs, à M. le duc de Parme. — A combien la serviette avec laquelle Louis XVI reçut la communion le matin du 21 janvier, dans la prison du Temple ? — Adjugée 1950 francs, à M. le comte de Reiset. — A combien l'habit en drap marron porté par le Dauphin, dans la prison du Temple ? — Adjugé 2050 francs, à M. Naundorf. — A combien un ornement de serrure et une clé forgés par Louis XVI ? — Adjugés 520 francs, à M. le duc d'Aumale. — A

combien le portrait de Cléry, peint à Londres pendant l'émigration ? — Adjudé 1500 francs, à un marchand de curiosités de Paris. Chaque fois, le marteau du commissaire-priseur, froid, impassible, tombait comme était tombé, jadis, le couperet de la guillotine.

Quelle scène shakespearienne ! C'était toute l'histoire de notre mère patrie, déchirée, sanglante, qui s'en allait ainsi par lambeaux, s'éparpillant au hasard, ici recueillie pieusement dans un oratoire, là classée curieusement dans quelque vitrine d'amateur ; égarée plus loin, j'allais dire profanée, dans la boutique vulgaire d'un marchand de bibelots.

LA DORMITION.

Nous signalions à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, les beaux concerts de l'Orchestre symphoniste de Montréal, dont MM. Couture et Gérôme ont doté notre ville. Disons aujourd'hui un mot d'un des plus beaux morceaux du répertoire de ces concerts : *la Dormition* ou le Dernier sommeil de la Vierge, de Massenet. Cet admirable morceau, qu'on ne se lasse jamais d'entendre, M. Couture a bien voulu promettre, à la demande d'un grand nombre de personnes, de le répéter au concert du 8 courant.

Cette Dormition (1) est la finale de l'oratorio de Massenet intitulé *la Vierge*, une des œuvres les plus remarquables de ce grand musicien contemporain. Il fait bon voir ce compositeur illustre s'unir à un poète pour célébrer ensemble la gloire de notre mère bien-aimée.

Cette belle légende de *la Vierge*, de Grandmougin, est présentée, dans l'œuvre qui nous occupe, sous la forme d'un *oratorio* que l'auteur d'Hérodiade a rajeuni et modernisé. Divisée en quatre scènes pleines de vie, elle nous retrace, avec ses simplicités idylliques et ses grandeurs dramatiques, la vie de la bonne Vierge Marie depuis l'instant où lui est révélée sa mission de Mère du Christ jusqu'à son assomption, devant laquelle pâlissent tous les conventionnels apothéoses de théâtre.

Après une exquise pastorale qui sert pour ainsi dire de prélude au poème, la Vierge en prière frissonne à la voix des anges qui

(1) Cette expression qui signifie envie de dormir, sommeil, ne s'emploie généralement que pour exprimer la manière dont la sainte Vierge quitta la terre pour aller au ciel ; une pieuse tradition nous apprend que sa mort ne fut qu'une espèce de sommeil.

l'appellent, dans un chœur empreint d'un charme prophétique, précédant l'envoyé du Roi des Rois, ce messenger, l'ange Gabriel, qui annonce à Marie tremblante pour quels grandioses desseins Dieu l'a choisie, et la Vierge se prosterne humblement devant la volonté du ciel. Dans un délicat duo qui termine la scène de l'Annonciation, une musique pleine de finesse et de contraste nous dépeint les divers sentiments d'inquiétude, de candeur et de soumission qui se partagent le cœur de Marie à la révélation de sa destinée.

Dans la deuxième scène, nous sommes transportés à trente ans plus tard, au milieu du festin des noces de Cana. Jésus, par sa mystérieuse puissance, ayant changé l'eau en vin, l'hôte, tout à l'heure désolé, entonne un hymne éclatant de reconnaissance, et, avec lui, la foule acclame cet inconnu qui vient de se dévoiler plus grand que les prophètes. Seule, au milieu de l'enthousiasme qui déborde, dans un magnifique élan lyrique, la Vierge s'est tue. Elle a compris l'abîme qui désormais va la séparer de son Fils, et dans une mélodie d'une tristesse et d'une angoisse poignante, elle exhale les plaintes d'un cœur d'où le sentiment maternel va se trouver banni par l'admiration.

Toutes les beautés orchestrales dont peut disposer un musicien, Massenet en a tiré parti dans la troisième scène du vendredi saint, la plus belle de la partition. C'est la Marche au Calvaire, ce prélude au drame de la Passion qui se déroule au milieu des éclats de la foudre, des cris de la haine et des vociférations de la foule ameutée.

Marie, entourée de quelques amis, assiste de loin à l'agonie de son Fils, et ses gémissements qui dominent les voix des éléments et d'un peuple en délire, sont d'un contraste puissant et dramatique. Après les peintures de la joie et de la douleur, dans une page symphonique d'un mysticisme éthéré, Massenet nous représente *le dernier sommeil de la Vierge*, ce sommeil dont elle va sortir à la voix de l'ange pour s'envoler vers Dieu dans une assumption de gloire et de majesté.

La harpe, cet instrument dont les vibrations et les accords sont célestes, soutient la voix de Marie au réveil du tombeau quand, dans un rêve extatique, elle voit s'entr'ouvrir des horizons infinis. Et doucement, lentement, tandis qu'elle monte aux sphères azurées où l'attire le *Magnificat*, des anges invisibles, les chœurs des apôtres, soutenus par une masse d'orchestre imposante, l'accom-

pagnent dans son assomption aux sons d'une fugue ascendante d'un puissant et suggestif effet.

Tel est, en résumé, ce chef-d'œuvre musical dont nous allons pouvoir entendre la dernière partie. Souhaitons que M. Couture ait la bonne pensée de nous faire entendre l'œuvre toute entière l'hiver prochain.

A. Leglaineur.



UN QUATUOR DE PRINTEMPS

d'après R. Henneberg

CHRONIQUE DU MOIS

I. La santé du Saint-Père.—II. Les Italiens en Afrique.—III. La misère en Sicile.—IV. Au Transvaal.—V. Soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance des Hellènes.—VI. Révolution au Matabéléland.—VII. Au Soudan.—VIII. Crise ministérielle en France.—IX. Fin du parlement canadien, remaniements ministériels; élections générales.

Il ne faut pas prendre la peine de démentir les fausses nouvelles publiées ces temps derniers par certains journaux sur l'état de santé du Saint-Père. Pour la presse libérale, il est entendu que, périodiquement et à intervalles rapprochés, elle lancera à ce sujet les informations les plus inquiétantes, non seulement sans raison, mais même sans prétexte.

Elle annonce que Léon XIII est sérieusement malade, alors que sa bonne santé n'a pas subi la moindre modification et que le cours ininterrompu de ses nombreuses et graves occupations en témoigne avec évidence.

C'est ainsi que, dernièrement encore, des centaines de personnes, romaines ou étrangères, ont pu assister à la messe que le Souverain Pontife a célébrée, le jour de la fête de saint Joseph et le dimanche suivant dans sa chapelle privée, le jour de la fête de l'Annonciation dans la salle du Trône. Il ne s'est pas, non plus, passé de jour que Sa Sainteté n'ait donné plusieurs audiences.

Le Pontife qui témoigne de cette merveilleuse vigueur est entré depuis deux mois dans sa quatre-vingt-septième année. L'évêque des évêques est aujourd'hui le doyen de l'épiscopat, dont il est le chef. Dieu vient de rappeler à lui Mgr Kernich, prélat irlandais, ancien archevêque de Saint-Louis, au Missouri, archevêque titulaire de Marcianopolis, qui avait été ordonné évêque en 1841. Le Pape Léon XIII, qui fut préconisé archevêque de Damiette il y a cinquante-trois ans, en 1843, est maintenant le plus ancien évêque du monde catholique.

* * *

Les négociations entre le négus et l'Italie traînent en longueur. Il paraît établi, malgré les dénégations indignées de M. di Rudini au Sénat italien, que Ménélik a posé des conditions que l'opinion publique aurait considérées comme blessantes pour l'honneur national. Le bruit se confirme que les propositions abyssines comportaient soit une demande d'indemnité de guerre de 25 millions de francs, soit la possession d'un port sur la mer Rouge ou sur le golfe d'Aden. On dit que les pourparlers étaient sur le point d'être définitivement rompus lorsque Ménélik a consenti à modifier ses conditions de paix dans un sens moins pénible pour l'Italie. Les conditions nouvelles seraient, assure-t-on : 1^o la revision de la ligne frontière de l'Érythrée ; 2^o l'abandon par Ménélik de la demande d'une indemnité de guerre, laquelle serait transformée en une rançon des prisonniers, calculée par homme et par jour. On considérerait en Italie ces dernières propositions comme moins offensantes. Le mot " indemnité de guerre " serait ainsi écarté, et bien que la valeur du paiement fait à Ménélik arrivât de toute façon à atteindre le chiffre prévu de l'indemnité, on pense que cette combinaison est de nature à sauvegarder l'honneur national. Du reste, les dépêches annoncent qu'il y a de nombreux " précédents " (?). . .

En réalité, ces habiletés cachent mal, quoi qu'on en dise, le désir qu'on a à Rome de voir signer la paix le plus rapidement possible. La situation intérieure réclame en effet toute l'attention du cabinet. M. di Rudini n'est pas encore arrivé à trouver un titulaire pour le poste de gouverneur de la Sicile, et cette difficulté provient de ce que cette province est toujours l'une des plus troublées du royaume. M. di Rudini doit en outre rechercher les responsabilités des lacunes qui se sont produites dans la rédaction du *Livre Vert*, ainsi que des virements qu'il a constatés dans le service budgétaire des fonds secrets. Enfin les manifestations socialistes qui ont eu lieu à Palerme, à l'arrivée du député gracié, De Felice, prouvent que, dans la péninsule et notamment en Sicile, les opinions républicaines et antidynastiques sont toujours très vivaces et réclament, par conséquent, une étroite surveillance.

* * *

—L'institution d'un Commissaire royal extraordinaire pour la Sicile révèle assez les déplorables conditions où en est réduite

cette île infortunée, depuis que le gouvernement italien, au lieu de se préoccuper du sort des populations les plus dignes d'assistance, a gaspillé les forces vives du pays dans une folle entreprise coloniale. Les dizaines et les centaines de millions qu'on a jetés dans la mer Rouge, pour satisfaire la mégalomanie de je ne sais quel empire africain, eussent trouvé sans doute bien meilleur emploi en travaux d'assainissement ou dans cette fameuse colonisation intérieure qu'on a toujours vantée en paroles, sans jamais faire quoi que ce soit pour arrêter le courant d'émigration au loin, indice persistant et terrible de la misère publique.

Ainsi, il est arrivé que la Sicile, de grenier de l'Italie qu'elle était jadis, se voit réduite au triste rôle d'affamée et de mendicante. L'exdictateur Crispi avait cru pouvoir y remédier par un double excès : d'abord par le système de la terreur, des arrestations et des condamnations en masse ; puis, par une sorte de socialisme d'État, en répartissant parmi les paysans et par quantités infinitésimales les grandes propriétés domaniales représentant en bonne partie ces dépouilles des biens ecclésiastiques dont la rapacité des annexionnistes n'a pu retirer du profit et dont le morcellement en petits lots ne profitera pas davantage aux paysans qu'on a cru satisfaire par des propriétés en miniature et en caricature. Il y a là, en effet, un cercle vicieux où se manifeste tout ce qu'il y a de fatal dans la fiscalité italienne. Celle-ci est la ruine de la petite propriété, qui on le voit assez par les listes d'expropriations forcées et de mises aux enchères, tombe, très souvent, au plus bas prix entre les mains du fisc, faute de moyens pour le propriétaire de payer les impôts, au point que l'on voit de ces ventes pour des comptes insolubles d'impôts, de 10 francs, de 5 francs et même au-dessous. C'était donc le régime tributaire qu'il eût fallu réformer avant de prétendre améliorer le sort des paysans de la Sicile par des distributions de terres émiettées à l'infini et mises par là même dans l'impossibilité de supporter les lourdes charges fiscales auxquelles les grands propriétaires ont déjà tant de mal à suffire.

* * *

L'Angleterre n'est pas quitte avec le Transvaal. C'est en effet une lourde tâche que M. Chamberlain a assumée, en se chargeant de régler, à la satisfaction des Afrikanders, toutes les difficultés relatives à la suzeraineté britannique sur la république sud-africaine,

ainsi qu'aux réformes politiques réclamées par les uitlanders. On se rappelle que le ministre anglais des colonies priaait depuis un assez longtemps le président de la république transvaalienne de venir à Londres pour négocier avec le gouvernement de la reine. M. Chamberlain attachait naturellement une grande importance à ce voyage, parce que M. Krüger aurait en quelque sorte semblé reconnaître la vassalité du Transvaal. Mais M. Krüger refuse, dit-on, de se rendre aux désirs du gouvernement anglais, malgré l'insistance de M. Chamberlain, qui lui a signifié assez catégoriquement, et d'une façon quelque peu hautaine, que "l'invitation de l'Angleterre ne pouvait pas toujours demeurer sans réponse."

M. Chamberlain, qui représente avec quelques autres dans le cabinet anglais le parti agissant, paraît différer de vues au sujet du Transvaal avec sir Hercules Robinson, gouverneur de la colonie du Cap. Ce dernier serait d'avis de demander simplement au gouvernement transvaalien d'accorder aux uitlanders les droits politiques qu'ils réclament, en échange de l'abandon par l'Angleterre du titre de suzeraine du Transvaal. Évidemment, sir Hercules Robinson, en proposant ce moyen transactionnel, a fait remarquer à M. Chamberlain, que si le président Krüger y adhérait, ce serait en réalité l'établissement de la suprématie anglaise sur la république sud-africaine, puisque, étant les plus nombreux, les uitlanders imposeraient dans un délai plus ou moins long leurs volontés. Mais M. Chamberlain n'aurait point voulu, assure-t-on, se rallier à la manière de voir de sir H. Robinson, soit qu'il considérât ce moyen comme ne devant donner des résultats ni assez sûrs, ni assez rapides, soit qu'il se rendit compte que le président Krüger se déroberait à l'espèce de piège qui lui était tendu.

Mais que va faire M. Chamberlain ? Le refus de M. Krüger de se rendre à Londres est un véritable échec pour sa politique. D'autre part, comment forcer le président du Transvaal à obéir aux pressantes sollicitations de l'Angleterre ? Il est probable qu'on attendra un moment plus favorable, car l'amitié de l'Allemagne est actuellement trop nécessaire à l'Angleterre en Égypte. Le gouvernement anglais ne fera pas la sottise de courir deux lièvres à la fois.

* * *

Les Hellènes ont célébré, en Grèce et partout où le génie aventureux de leur race les a conduits à travers le monde, le soixante-

quinzième anniversaire de la proclamation de l'indépendance hellénique.

Que de changements, depuis le jour où éclata cette mémorable insurrection de 1821, se sont accomplis en Orient, se réalisant par la force des idées qu'elle y avait répandues et grâce aux coups terribles qu'elle avait portés à la puissance de la Turquie! La Serbie avait lutté auparavant avec Kara-George et Milosch pour la conquête de sa liberté; mais elle ne l'obtint qu'après le soulèvement de la Grèce. Celle-ci, d'ailleurs, avait tenté déjà pour sa libération, depuis les sombres jours du XVe siècle, plus d'un héroïque effort. En 1821, les Roumains étaient soumis à la puissance ottomane et les Bulgares, ignorants même de leur nationalité, ne savaient pas que jadis ils avaient été un peuple... Aujourd'hui, la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie sont des États vivants et libres, l'indépendance du Monténégro est affermie, la Bosnie et l'Herzégovine ont échappé aux Turcs, une portion considérable de la Thessalie est réunie à la Grèce indépendante...

Que se passera-t-il encore? On entend frémir à cette heure, comme agités d'un souffle nouveau, les peuples chrétiens de l'empire ottoman d'Asie. Verrons-nous les Turcs expulsés de l'Europe, chassés d'une partie même de l'Asie-Mineure, refoulés vers les contrées d'où ils descendirent autrefois, terribles et sauvages, sur le vieil empire de Constantinople? Les verrons-nous, au contraire, conservant à peu près ce qui leur reste de leur empire, associés à la confédération des peuples de la péninsule orientale, s'unissant à la vie de l'Europe et en pratiquant les lois? C'est là le secret de l'avenir.

Mais beaucoup des changements qui ont transfiguré l'Orient sont sortis de l'insurrection dont hier les Hellènes saluaient l'anniversaire. En ce siècle comme aux jours de l'antiquité, la Grèce a joué un grand rôle dans le monde et ses idées ont franchi ses frontières pour se répandre à travers les peuples. Comme la France, elle a servi plus encore que sa propre cause, la cause de la civilisation. Peut-être est-ce là l'une des raisons de ce rapprochement mystérieux par lequel se trouvent, des deux extrémités de l'Europe, unies dans une sympathie qui semble devoir être éternelle, la Grèce et la France.

Oui, c'est une grande date historique, celle de la proclamation de l'indépendance hellénique.

*
*
*

Une insurrection vient d'éclater au Matabéléland. Les Matabélés, appartenant à la race Zulu, occupent le vaste territoire compris entre le Limpopo qui marque la frontière septentrionale de la république sud-africaine ou Transvaal, et le cours du Zambèze. Vaincus et soumis l'an dernier, ainsi que les Mashonas et les Manicas, par les agents de la Chartered Company, les Matabélés se sont soulevés contre l'hégémonie anglaise. Plusieurs combats ont eu lieu entre les troupes de la compagnie, commandées par le major Nicholson et le capitaine Selous, et les bandes indigènes conduites par un des fils de Lobengula. Une vingtaine de blancs ont été massacrés, et ce qu'il y a de plus grave, les indigènes qui font partie de la gendarmerie à cheval, organisée par le gouvernement de la colonie et qui sont armés de fusils Maxim, ont déserté. Malgré le peu d'importance que le conseil d'administration de la compagnie à charte affecte d'attacher à cette rébellion, il n'en est pas moins établi que ce territoire conquis avec tant de rapidité, et incorporé aux possessions anglaises sous le nom patronymique de Rhodesica, n'est point du tout pacifié. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que le docteur Jameson, en entreprenant sa trop célèbre expédition du Transvaal, a dégarni considérablement les postes de la région ; en outre, il est à présumer que les précautions prises pour préserver certains districts de la peste bovine, ont été l'occasion de nombreux abus ; on ne peut guère s'étonner par conséquent de voir la tranquillité qui avait régné dans ce pays depuis la conquête gravement troublée. Sans doute, il ne semble pas que ces bandes, sur le nombre et l'importance desquelles on n'a point encore de détails précis, aient eu le temps de s'organiser et de s'armer ; toutefois, tandis que certaines dépêches qui arrivent de Bulouwayo, la capitale, disent que " l'on n'a point de nouvelles des diverses colonnes anglaises " et que " la situation est extrêmement grave," d'autres dépêches affirment que les Matabélés ont été repoussés avec pertes en plusieurs rencontres ; les mêmes télégrammes qui apportent ces nouvelles plus rassurantes, disent qu'un camp défensif a été établi à Bulouwayo même et que le besoin se fait sentir d'un plus grand nombre de fusils et de plus de munitions.

* * *

Ce qui caractérise la nouvelle expédition que les Anglo-Égyptiens entreprennent au Soudan, c'est la prudence et le soin méticuleux apportés à sa préparation. Instruit par les tristes événements de 1885 et par les défaites du général Hicks et de Gordon, Kitchener pacha s'avance avec circonspection, s'efforçant de rester en communication constante avec sa base d'opérations, qui est à Ouady-Halfa. Une voie ferrée est en construction pour relier Akasheh qu'occupe actuellement l'avant-garde anglo-égyptienne, et Sarras, où se trouvent le corps principal et l'état-major. Comme, naturellement, il a fallu protéger la voie, des postes ont été établis tout le long à Semneh, à Ouady-Atir, Ambigol, Taugour et Sonki. Ces précautions, d'ailleurs, sont loin d'être inutiles, car les Derviches font de fréquentes apparitions sur les flancs de la colonne, et plusieurs escarmouches ont déjà eu lieu, dans lesquelles les Anglo-Égyptiens ont été fort maltraités. Voilà, en somme, à quoi se bornent les opérations engagées en vue de l'occupation de Dongola. Elles se font avec une très grande lenteur, et du reste on a presque aussi peu de renseignements à ce sujet que sur les négociations ouvertes entre les puissances européennes, relativement à cette épineuse question d'Égypte.

Le voyage du prince de Hohenlohe à Paris, sa rencontre mystérieuse chez Mme Juliette Adam avec M. Bourgeois (si tant est que cette rencontre ait eu lieu), une dépêche de l'*Agence Havas* qui prétend venir de Saint-Pétersbourg et qui est visiblement une note officieuse rédigée à Paris, vague et assez mal tournée d'ailleurs ; tous ces menus faits ou bruits semblent indiquer que des tentatives ont été faites pour obtenir l'appui de l'Allemagne à la demande d'évacuation de l'Égypte, au cas éventuel où elle serait réclamée formellement par la France et par la Russie. Comment l'Allemagne a-t-elle répondu à ces ouvertures ? Le verbiage entortillé de la dépêche *Havas* soi-disant datée de Saint-Pétersbourg, n'est guère propre à faire croire que cette tentative ait réussi.

Mais si cette opération de l'Allemagne en Égypte devait, par fortune, se réaliser, serait-il vrai, comme l'affirme aujourd'hui le correspondant du *Times* à Paris, que les négociations seraient maintenant dirigées par la Russie seule, à qui la France aurait passé procuration ? L'étrangeté et l'énormité de cette information doivent la faire tenir pour suspecte.

* * *

Le ministère Bourgeois est battu ; battu grâce à la fermeté du sénat français, qui a refusé de voter aucun crédit tant que ce cabinet socialiste resterait au pouvoir, malgré sa condamnation répétée à la chambre haute.

A cette condamnation, M. Bourgeois a résisté tant qu'il a pu ; il s'est accroché au pouvoir et n'a pas reculé, dans l'espoir de le garder, devant l'écrasante responsabilité de faire naître un conflit entre les deux chambres, de souffler le feu de la discorde civile et de provoquer l'émeute.

Il y a eu, en effet, une tentative d'insurrection ; mais elle a été bientôt réprimée.

Le président de la République, à la demande de M. Bourgeois, a convoqué la chambre, qui était en vacances, et le chef du cabinet socialiste a exposé aux députés les raisons qui le forçaient à donner sa démission.

M. Félix Faure s'est alors occupé de lui donner un successeur et à l'heure où nous écrivons cette chronique, M. Méline a accepté la mission de former un cabinet.

Aussitôt après la démission de M. Bourgeois, le sénat s'est empressé de voter les crédits en souffrance, spécialement ceux qui concernent Madagascar.

Le télégraphe a fait circuler la rumeur de la démission probable du président de la République.

Bien que M. Faure soit loin d'être un président idéal, il faudrait regretter une telle décision, qui donnerait à l'étranger la plus triste idée des institutions parlementaires de la France.

Le sénat a donné le signal de la réaction salutaire contre la démagogie ; il faut espérer que le bon sens de la population française la portera à suivre ce bon mouvement.

Une réaction énergique est nécessaire si l'on ne veut pas rouler, à brève échéance, dans l'abîme de l'anarchie.

* * *

Le mois dernier, nous souhaitions de pouvoir annoncer dans cette chronique le vote de la loi remédiateur.

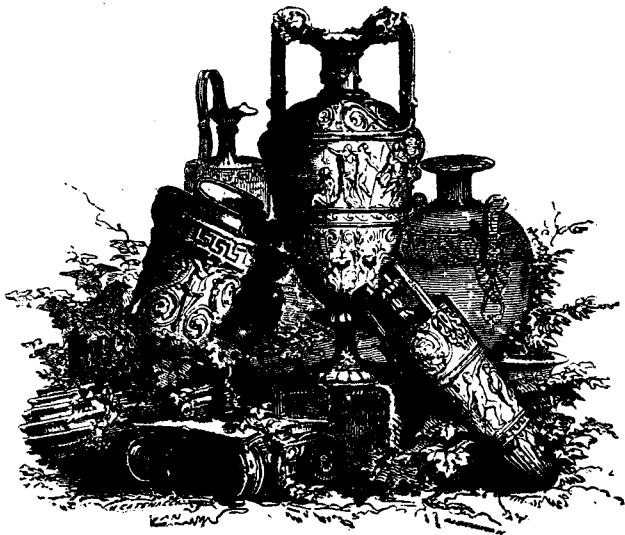
Nos vœux n'ont pas été exaucés.

Un groupe d'obstructionnistes, a rendu inutiles les dernières semaines d'existence du parlement, dans le seul but d'empêcher le vote de cette loi.

Le gouvernement paraît avoir fait des efforts sincères pour la faire passer. Il a essayé de vaincre l'obstruction en forçant le comité de la chambre à siéger toute une semaine, jour et nuit, sans interruption. Cela n'a pu vaincre l'obstination des adversaires implacables du bill.

Le parlement est aujourd'hui dissous et les élections générales sont fixées au 23 juin prochain. Nous entrons donc dans une période de lutte électorale, qui doit durer deux mois.

Sir MacKenzie Bowell a donné sa démission, et au moment où nous écrivons ces lignes, sir Charles Tupper, qui a accepté sa succession, est en train de reconstituer le ministère.



A TRAVERS LES LIVRES

Germanization and Americanization : une petite brochure qui vient de paraître et qui ne nous apprend rien de bien nouveau sur la situation faite aux catholiques et au clergé canadiens-français dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Son originalité consiste, ainsi que le titre l'indique, dans la comparaison qui y est établie entre l'attitude despotique du gouvernement prussien vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine et celle de l'épiscopat américain vis-à-vis des Canadiens-Français. De l'échec de l'Allemagne dans la tentative de *germaniser* l'Alsace et la Lorraine on conclut à l'échec des évêques américains dans leurs efforts pour *américaniser* les Canadiens-Français émigrés dans leurs diocèses ; on leur prêche de plus de nombreuses défections dans les rangs des catholiques ; car chez le Français du Canada, l'histoire l'atteste, la religion et la nationalité, avec sa langue et ses coutumes, sont intimement unies.

Quelle est la position sociale de l'auteur de cette brochure ? Il ne nous le dit pas. Cependant son insistance à relever les diverses injustices, vraies ou prétendues, de l'épiscopat irlandais à l'endroit du clergé canadien, donne à penser qu'il fait lui-même partie de ce dernier. Il ne serait pas invraisemblable que ce fût un jeune prêtre canadien attardé dans une humble place de vicaire et ne pouvant espérer d'autre champ à son zèle apostolique qu'une cure fort modeste, attendu que les paroisses canadiennes les plus considérables de la Nouvelle-Angleterre, selon ce qu'il nous apprend, ont été soustraites au clergé séculier et confiées à des congrégations religieuses.

En ce cas, nous lui offrons toutes nos sympathies. Nous ferons remarquer toutefois que, dans de pareilles conditions, la plainte tourne facilement à l'acrimonie, et qu'il est des circonstances difficiles où, " si la parole est d'argent, le silence est d'or."

A travers l'histoire de France, études critiques, par A. Lecoy de La Marche. 1 vol. in-12, chez Téqui, à Paris, et chez les libraires de Montréal. Prix, 75 cts.

Sous ce titre l'auteur nous fait faire une promenade on ne peut plus intéressante à travers les questions controversées de l'histoire de France. Il divise son travail en deux parties : la première a trait à l'histoire politique et sociale, la seconde à l'histoire littéraire et artistique.

Des recherches plus approfondies, des documents inattendus viennent chaque jour modifier l'aspect des choses et montrer sous un jour auquel les yeux n'étaient pas habitués, certains faits historiques ; souvent aussi la passion, l'esprit de parti, quelquefois même un aveuglement involontaire poussent de nouveaux historiens à voir tout de travers. M. de La Marche s'est donné pour mission de démêler le vrai et le faux dans tous ces sentiers nouveaux de l'histoire du beau pays de France, et il le fait de main de maître.

Signalons en passant le chapitre intitulé : *Jeanne d'Arc dans la littérature anglaise* ; l'auteur nous y fait voir le peuple que Jeanne a combattu avec tant d'acharnement et qui lui a fourni ses bourreaux les plus implacables, rendant enfin un hommage loyal à sa glorieuse mémoire.

La même librairie met en vente la sixième édition de la vie du *Curé d'Ars*, par l'abbé Alfred Monnin. Le succès ininterrompu de cet ouvrage est une recommandation suffisante. C'est un de ces livres qu'on ne peut quitter une fois qu'on les a ouverts, et qui vous font du bien malgré vous. Son modeste prix, 50 cts, le met à la portée de toutes les bourses.

Mémoires de Madame de Chastenay. Un vol. in-8o, avec deux portraits, chez E. Plon, Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

Chaque jour nous apporte un document nouveau pour servir à l'histoire définitive de la Révolution et de l'Empire. Nous possédions déjà la déposition des principaux acteurs : hommes politiques, militaires, diplomates. Aujourd'hui c'est le simple récit d'un témoin, qui se présente à nous avec une grâce inaccoutumée, avec une qualité exceptionnelle, car ce témoin est une femme.

Douée d'une intelligence supérieure, d'un cœur compatissant à toutes les infortunes, d'un rare esprit d'observation, d'un jugement droit, l'auteur de ces Mémoires, Mme la comtesse de Chastenay-Lanty, issue d'une famille noble de la Bourgogne, chanoinesse à quatorze ans, fille d'un député de la noblesse aux Etats généraux, se trouva, au moment de la Révolution, en situation de bien voir le monde ancien prêt à disparaître et le monde nouveau qui allait le remplacer. Victime des excès révolutionnaires, elle nous trace un tableau, saisissant par sa simplicité, de la vie en province sous la Terreur, à Rouen, à Châtillon-sur-Seine, à Dijon. Plus tard, des circonstances très diverses l'amènent à connaître particulièrement un grand nombre d'hommes politiques, Réul, Fouché, Tallien, Barras, Treilhard, Lebrun, etc. ; des savants et des littérateurs, l'abbé Delille, Marie-Joseph Chénier, La Harpe, Grétry, etc., elle fréquente les salons des Directeurs, puis des Consuls, de Joséphine, de Mme de Staël. Au milieu de tous ces personnages, qu'elle peint d'une touche élégante et sûre, apparaît avec un puissant relief la figure du général Bonaparte.

Ecrits avec une aimable facilité et une distinction contenue, ces Mémoires seront goûtés à la fois par ceux qui recherchent les lectures attrayantes et par les curieux d'histoire, qui y trouveront d'importants renseignements inédits.

A. L.

